

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève  
**Band:** 9 (1947-1950)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Genevois à la Curie d'Avignon au XIVe siècle  
**Autor:** Stelling-Michaud, S.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1002625>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# GENEVOIS A LA CURIE D'AVIGNON AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE \*

par

S. STELLING-MICHAUD

---

Des relations étroites s'établirent entre Genève et Avignon, dès que le pape Jean XXII eut fixé dans cette ville, en 1316, le siège de la curie pontificale ou « romaine », bien qu'il semble y avoir eu des Genevois déjà dans l'entourage de Clément V<sup>1</sup>. Ces relations devinrent plus étroites encore pendant le grand schisme (1378-1415), en raison de l'origine genevoise du premier antipape, Clément VII (Robert de Genève), et de l'importance accrue que prirent, au point de vue de la fiscalité pontificale, les évêchés demeurés dans l'obédience du pape d'Avignon. Notre propos n'est pas d'étudier ici le rôle politique et financier du diocèse de Genève pendant cette période, mais de montrer quels courants d'échanges relient, au XIV<sup>e</sup> siècle, la cité épiscopale et la cité pontificale et de décrire l'activité des Genevois établis à Avignon comme simples commerçants, comme employés dans les divers offices de la curie, comme

\* Communication présentée le 25 janvier 1951.

<sup>1</sup> On trouve dans le testament de Clément V, du 29 juin 1312, des legs à ses familiers *Odetus de Castellione*, 200 fl., *Petrus de Castellione*, 200 fl. et *Bertrandus de Sto Jorio*, 100 fl. (F. EHRLE, *Der Nachlass Clemens V. u. den in Betreff desselben von Johann XXII. (1318-1322) geführten Process*, dans « Archiv f. Literatur- u. Kirchengesch. », V (1889), p. 23. Peut-être Pierre de Châtillon est-il identique au chev. Pierre, fils d'Amé, ou à Pierre, sgr. de Châtillon et de Vaux, bailli de Bugey (FORAS, *Armorial*, I, 394). La généalogie des Châtillon ne mentionne pas d'Odetus, mais un Nicolet, chevalier, à cette époque (FORAS, I, 395).

fonctionnaires de l'administration centrale, comme familiers du souverain pontife ou comme étudiants au *Studium* d'Avignon.

Les relations commerciales, qui s'établirent de bonne heure entre les deux villes rhodaniennes, se développèrent rapidement, car l'installation de la nombreuse suite du pape dans la petite ville du Comtat Venaissin souleva des problèmes économiques urgents ; il fallut construire des logements nouveaux, hors de l'enceinte du XIII<sup>e</sup> siècle, pour les 300 à 400 personnes que comptait la curie, des palais pour les cardinaux et leur cour sur la rive droite du Rhône, à Villeneuve. L'ancien siège épiscopal sur le rocher des Doms, dans la vieille ville, fut transformé et agrandi au cours des années pour devenir le Palais des papes. Une grande partie du bois de construction nécessaire à tous ces travaux fut importée du pays de Genève (*partes Gebenensium*) ou comté de Genève (*comitatus Gebenensis*), comme nous allons le voir.

A côté des fonctionnaires appointés de la curie, il y avait, dans la ville pontificale, la gent innombrable des commerçants et des fournisseurs qui avaient été attirés à Avignon par cette nouvelle possibilité de gain. Tout ce monde était désigné sous le nom générique de courtisans (*cortesani*) ou de citoyens de la cour de Rome (*cives Romanae Curiae*)<sup>1</sup>. Un recensement effectué dans les sept paroisses d'Avignon, en été 1376, au moment du départ de Grégoire XI pour Rome, indique un total de 3800 citoyens de la cour ou courtisans, tous étrangers. Ce document, qui n'a jamais été publié<sup>2</sup>, contient 91 noms de boutiquiers et d'artisans de la ville et du diocèse de Genève, venus dans la cité des papes vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle (cf. Appendice I). Cette petite colonie « genevoise » d'Avignon comprenait 14

<sup>1</sup> La dénomination de citoyen était employée pour les étrangers qui demeuraient chez des citoyens avignonnais et celle de courtisan pour ceux qui habitaient chez des fonctionnaires de la curie ou qui avaient leur propre logement. Les clercs résidant à Avignon ne rentraient pas dans ces deux catégories. Ainsi, le 23 avril 1380, un Aymon de Bastia, de Rumilly, du dioc. de Genève, se dit *clericus Avin. residens* (Arch. Vat., *Reg. suppl.* (cité R.S. par la suite) 57, f. 151).

<sup>2</sup> Arch. Vat., *Reg. Avin.* 204, f. 428-507 ; il a été signalé par H. D[enifle], *Liber Divisionis Cortesianorum et Civium Romanae curie et civitatis Avinionis*, dans Arch. f. Lit.- u. Kirchengesch., I (1885), p. 627-630.

journaliers (*affanatores*), 8 tailleurs (*sartores*), 4 intendants ou régisseurs (*cultores*), 4 charpentiers (*fusterii*), 3 hôteliers-aubergistes (*ostellerii*), 2 boulangers (*furnerii*), 2 bouchers (*macellerii*), 2 fondeurs de bougies (*candelarii*), 2 savetiers (*ciabatterii*), 2 bateliers (*ribererii*), un fromager (*formaggerius*), un marchand de fruits (*fructerius*), une fruitière, un pâtissier (*pasticcerius*), un barbier (*barbitonsor*), un chirurgien-barbier (*barberius*), un fabricant de bourses (*bursarius*), un laboureur (*laborator*), un carrier ou tailleur de pierres (*lapidarius*), un maréchal (*marescallus*) et un messenger ou courrier pontifical (*nuntius domini pape*). Trente-cinq personnes n'ont pas indiqué leur profession. Comme on le voit par cette liste des métiers, les Genevois établis à Avignon étaient essentiellement des petits commerçants. Dans le nombre, on trouve plusieurs veuves, ce qui laisse entendre que ces familles habitaient la ville pontificale depuis un certain temps déjà ; nous trouvons, en effet, une Béatrice, épouse de feu Girard, maréchal, une Jeanne, veuve de Jean, tailleur, et une Bernarda, veuve de Mermet, fruitière, etc. (Les fonctionnaires de la curie ne figurent pas dans cette liste, puisqu'ils allaient partir presque tous avec le pape pour la Ville éternelle.)

Il n'est guère possible de savoir de quelle partie du diocèse provenaient ces gens et combien d'entre eux étaient originaires de la ville de Genève même. Quelques-uns se disent bien « de Genève », comme *Petrus de Geneva*, *Ugetta de Geneva*, etc. ; quelques-uns donnent le nom de l'endroit d'où ils viennent (de Bonne, de Saint-Maurice, d'Allinge, de Châtillon, de *Viono Salario* (peut-être Viuz-en-Sallaz, décanat de Sallanches), de *sto Merlio* (Marlioz [?], décanat de Rumilly), de *Baesse* (Boège [?], Bassy [?], décanat de Rumilly) ; la plupart indiquent simplement le nom du diocèse. En revanche, ils donnent presque tous leur prénom et leur nom de famille : Pierre Violette, Mermet Vautier, François Martin, Pierre Forestier, Gérard Poncet, Guillaume Fabri, Guillaume Rousseau (*Rossodi*), Pierre Dufour (*Defurno*), etc. Ce sont là des noms de familles qui provenaient aussi bien de la ville que du terroir diocésain, de la partie savoyarde de l'évêché que du décanat d'Aubonne, du Bugey, du Faucigny ou du pays de Gex.

RELATIONS ÉCONOMIQUES  
ENTRE LE GENEVOIS ET AVIGNON

Ce petit groupe d'artisans, de cultivateurs et de commerçants « genevois » établis à Avignon au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle ne représente qu'un aspect des relations économiques entre la cité des papes et la ville épiscopale. Il y eut, dès les premières années du pontificat de Jean XXII (1316-1334), un vaste mouvement d'exportation de produits du bassin genevois vers la ville pontificale. Les comptes de la Chambre apostolique nous montrent que le pays de Genève (*partes Gebennensium*) joua un rôle de premier plan dans le ravitaillement du nombreux personnel de la curie<sup>1</sup>. Ce ravitaillement donna lieu à un commerce très étendu, dont la Chambre apostolique, c'est-à-dire les services administratifs et financiers de la curie, assumait la direction. Si les fertiles vallées du Rhône et de la Saône produisaient assez d'huile, de fruits, de légumes et de vin pour subvenir aux besoins de la population accrue d'Avignon, il fallut en revanche faire venir de plus loin le blé, le bois de construction et de chauffage, les draps pour la literie et les vêtements, ainsi que les produits manufacturés tels que les chaussures. Il se développa ainsi une intense circulation entre le Genevois et Avignon, trafic qui s'effectuait presque entièrement par voie fluviale, de Seyssel à Châteauneuf et au Pont-de-Sorgues. Seyssel était le centre de ramassage pour les achats de bois de construction et du charbon de bois destiné aux cuisines de la curie et au chauffage des appartements pontificaux et cardinalices. Voici quelques exemples de ce trafic : Le 8 septembre 1318, la Chambre paya à Guillaume de Lyon, *domicellus*

<sup>1</sup> La principale source imprimée pour l'histoire des relations économiques entre le diocèse de Genève et Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle est la publication de E. GÖLLER et K. H. SCHÄFER, *Vatikanische Quellen zur Gesch. d. päpstl. Hof- u. Finanzverwaltung 1316-1378...* t. I. *Die Einnahmen d. apost. Kammer unter Johann XXII*; t. II. *Die Ausgaben d. apost. K. unter Joh. XXII.*; t. III. *Die Ausgaben d. apost. K. unter Benedikt XII., Klemens VI. u. Innocenz VI. (1335-1362)*; t. IV. *Die Einnahmen d. apost. K. unter Bened. XII.*; t. V., L. MOHLER, *Die Einnahmen d. apost. K. unter Klemens VI.*; Paderborn, 1910-1931.

du pape, 225 l. 18 s. genevois pour trois radeaux de poutres (*fuste*) de diverses dimensions, achetés par lui à Seyssel « *pro operibus et edificiis tam Avinionis quam castris Novi quam Pontis Sorgie* » ; 71 l. gen. furent payées en plus pour les cordages et pour les hommes qui conduisirent les radeaux à Avignon <sup>1</sup>. Chaque mois, pendant les pontificats de Jean XXII et de Benoît XII (de 1316 à 1342), période de construction du palais des papes, des autres résidences et des bâtiments de l'administration, de grandes quantités de bois de charpente (poutres, travées, filières, billons, etc.) furent achetées « *in partibus Gebennensibus* » et transportées par le Rhône à Avignon <sup>2</sup>. Le bois, acheté par des hommes de confiance de la Chambre et portant le titre de *fusterii pape*, était charrié de la région de la coupe aux bords du Rhône, opération qui coûtait, pour un chargement de deux radeaux, 50 l. gen., alors que le transport du même chargement, de Seyssel à Châteauneuf, par eau, revenait à 60 l. gen. <sup>3</sup>.

A côté du bois de construction, les forêts du Genevois fournirent du bois destiné aux cuisines pontificales (*coquinae domini nostri*). Le 8 septembre 1318, Guillaume de Lyon reçut de la Chambre apostolique 33 l. 6 s. 8 d. gen. pour 9000 fagots et quarterons achetés par lui « *in partibus Gebennensibus* » ; le transport (*portatura*) par radeau revenait à 54 fl. 7 s. 3 d. vienn. (1 fl. = 19 s. 3 d. vienn.), c'est-à-dire presque deux tiers de plus que le prix même du bois <sup>4</sup>. Parmi ces envois de bois provenant de la région de Genève figuraient non seulement du bois de charpente, mais également des instruments en bois, tels que des tonneaux à pressoir (*boti vinarii*) <sup>5</sup>. Pour apprécier l'importance de ces achats, relevons, durant le seul mois de février 1337, deux grands transports de bois, achetés *apud Saycellum* et acheminés vers Avignon, qui coûtèrent à la Chambre 2122 fl.

<sup>1</sup> SCHÄFER, *Ausgaben... unter Joh. XXII.*, p. 284.

<sup>2</sup> Cf. par ex. *ibid.*, p. 281 (6 mars 1318), p. 284-285 (26 janv. 1319), p. 285 (18 avril 1319), p. 289-290 (22 sept. 1320), p. 306 (12 mai 1331), p. 311 (18 avril 1333).

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 285.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 53-54.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 289-290.

Les gens chargés de ces transports portaient le titre pompeux de « *portitores lignorum in palaccio apostolico* ». Bien que laïcs pour la plupart, ils jouissaient de l'immunité ecclésiastique ; ils ne pouvaient être arrêtés et les marchandises qu'ils transportaient bénéficiaient de l'exemption des taxes péagères, ce qui n'alla pas sans provoquer certains incidents. En 1337, par exemple, Hudriset de Châtillon, préposé au péage de Seyssel par le comte de Savoie, avait prélevé deux florins d'or de France sur le bois que deux de ces employés de la curie <sup>1</sup> avaient transporté à Avignon « *pro ecclesiae Romanae usibus et operibus* », violant par là le droit de libre transit des marchandises pontificales par le « port » de Seyssel, comme disent les documents ; le péager de Seyssel étant décédé, sa veuve refusa de rembourser cette somme à la Chambre apostolique qui en réclamait la restitution. Le pape Benoît XII chargea alors l'official de l'évêque de Genève, par lettre close du 7 juillet 1337, d'obliger la dite dame, sous peine d'excommunication, à restituer les deux florins, ce qu'elle semble avoir fait finalement, car l'affaire n'eut pas de suite <sup>2</sup>.

Pour reconnaître les marchandises destinées à la curie, les ballots (*sardelli*) qui arrivaient à Genève, venant d'Allemagne ou des Flandres, transportés par des bêtes de somme, étaient déchargés à Genève et pesés d'après les mesures genevoises. Les fonctionnaires de la curie en prenaient livraison et munissaient les ballots d'écussons aux armes du pape. C'était du moins l'usage pour les draps des Flandres qui arrivaient à Genève par Luxembourg, Strasbourg et Lausanne <sup>3</sup>.

La coupe du bois, le sciage et la préparation des poutres devaient être une bonne source de revenus pour les gens de la région de Seyssel, à en juger par les montants qui leur furent

<sup>1</sup> Peut-être s'agissait-il du transport de bois acheté *apud Saycellum* par *mag. Galhardus Roqueta* et Guillaume *Boerii, fusterii* et payé par la Chambre le 8 nov. 1336 (SCHÄFER, *Ausgaben... unter Bened. XII., Klem. VI. u. Innoc. VI., p. 52*).

<sup>2</sup> Arch. Vat., *Reg. Vat.* 133, f. 42 v<sup>o</sup> ; regeste dans J. M. VIDAL, *Benoît XII (1334-1342). Lettres closes et patentes intéressant les pays autres que la France*, 2<sup>e</sup> fasc., 1919, n<sup>o</sup> 1382.

<sup>3</sup> SCHÄFER, *op. cit.*, p. 773 (avec des détails intéressants sur les conditions et la durée du voyage).

régulièrement payés pendant ces années. Le 24 juillet 1341, Guichardot Dechesse, natif de Seyssel (*natus de Saisello*), reçoit 876 fl. 10 l. tour. gr. pour le bois et les poutres qu'il avait fournis pour le palais du Pont-de-Sorgues et le palais du pape à Avignon <sup>1</sup>. Non seulement des Provençaux, des Lyonnais, des Savoyards et des Genevois pratiquaient le commerce du bois, mais également des Bâlois, puisque nous trouvons un prêtre du diocèse de Bâle, *Johannes dictus Cliervas*, chanoine de Saint-Ursanne, mêlé à ce trafic. Le pape Innocent VI le récompensa de son travail de « *portitor lignorum in palacio apostolico* », en lui accordant l'église paroissiale de Gundoltzheim, au diocèse de Bâle <sup>2</sup>.

En même temps que du bois de construction, les radeaux du Rhône transportaient du charbon de bois (*carbone*) à la curie pour le chauffage des appartements pontificaux. Le 22 février 1320, un nommé Pierre *de Orto*, *domicellus* du pape, achète *apud Geneves*, c'est-à-dire à Genève, une *ravata*, soit un chargement de radeau de charbon de bois pour 17 l. 7 s. 4 d. gen. Un sac de charbon de bois coûtait 72 sous de Genève, tandis que le transport de 64 sacs, de Seyssel à Châteauneuf, revenait à 26 l. 3 s. 7 d. gen. ; le charriage des sacs de la forêt au rivage du Rhône (*de bosco ad aquam*) rapportait 6 l. gen. pour 70 sacs <sup>3</sup>. Les *portatores lignorum* ne devaient pas faire de mauvaises affaires avec la curie pontificale pendant la période des papes d'Avignon.

Le pays de Genève fournissait également à la Chambre apostolique, avec la Bourgogne, une partie du blé dont avaient besoin les boulangeries pontificales ou l'office de la paneterie (*panateria*). Le 6 janvier 1319, la Chambre remboursa à Guillaume de Lyon et à Philippe *de Crosolis* (Cruseilles [?]) le prix de 347 charges de cheval (*saumata*) de blé (*annone*) acheté, en novembre et décembre 1318, dans divers villages de la région de Seyssel (*diversis vicibus apud Saichellum*), à 25 s. 8 d. gen. la charge, le transport par le Rhône revenant à 30 l. gen. <sup>4</sup>. Le 26 janvier

<sup>1</sup> SCHÄFER, *op. cit.*, p. 150.

<sup>2</sup> Arch. Vat., R. S. 31, f. 158 (2 juin 1358).

<sup>3</sup> SCHÄFER, *op. cit.*, p. 59 ; cf. également p. 285.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 653.



1320, la Chambre apostolique paya à frère Béranger, aumônier, et à Pierre *de Orto, domicellus* du pape, la somme de 2432 l. 8 s. 9 d. tourn. petits pour le blé acheté par eux en octobre, novembre et décembre 1319, *in partibus Gebennensibus et Borgondie*, représentant 1991 charges de cheval de gros blé (*annone grossis*), à 24 s. 5 d. la charge <sup>1</sup>. Ces grands transports de blés s'effectuaient par sommiers.

#### CHEFS DE LA PANETERIE ET DES CUISINES PONTIFICALES

L'office de la *panateria* était administré par deux panetiers (*panaterii*) qui devaient acheter le blé ou le pain, le sel, le fromage, les fruits et les services de table pour le pape et ses commensaux <sup>2</sup>. Je n'ai pas rencontré de panetiers originaires du diocèse de Genève avant le grand schisme. En revanche, sous Clément VII, qui allait prendre de nombreux Genevois à son service, nous trouvons deux panetiers à la curie. Bason de Ballaison (*Balesone*), diacre du diocèse de Genève, ancien étudiant en droit canon de l'Université de Paris <sup>3</sup>, remplit les fonctions de panetier du pape pendant les sept premiers mois du pontificat (de décembre 1378 à juin 1379), avant l'installation de l'antipape à Avignon <sup>4</sup>. Le second panetier originaire du diocèse de Genève est Rodolphe Conet, de Bonne, prêtre, qui apparaît en 1381 comme chapelain de la *panateria* du pape <sup>5</sup>. Quatre ans plus tard, le 24 juin 1385, il porte le titre de « *familiaris pape in officio panaterie* » <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> SCHÄFER, *op. cit.*, p. 667.

<sup>2</sup> *Id.*, *Ausgaben... unter Joh. XXII.*, p. 123-124.

<sup>3</sup> Arch. Vat., R. S. 43, f. 114 v<sup>o</sup> (le cte Amédée VI de Savoie demande un can. à l'égl. de Noyon pour B. de B. qui étudie depuis quatre ans le droit canon à Paris, juin 1365).

<sup>4</sup> Arch. Vat., *Introitus et exitus* (comptes de la Chambre apost. de décembre 1378 à juin 1379), Reg. 351, f. 32 v<sup>o</sup>, 33, 40.

<sup>5</sup> Il demande l'égl. par. d'Ambroay, dioc. de Lyon, non obst. qu'il possède la chapellenie de Saint-Michel dans l'égl. cath. de Genève, fondée par son oncle François Rey (*Regis*) d'Arthaz (Arch. Vat., R. S. 61, f. 149 v<sup>o</sup>). Il avait déjà demandé un bénéf. à la collation de l'év. de Genève le 27 mars 1379 (Arch. Vat., R. S. 48, f. 365 v<sup>o</sup>).

<sup>6</sup> Il demande au pape de lui confirmer la possession de l'égl. par. d'Ardon, dioc. de Sion, qui lui est disputée, non obst. la chapellenie de Saint-Michel à l'égl. de Genève et la grâce expectative d'un canonicat

L'office de chef de la cuisine pontificale (*coquina papae*), encore plus important que celui de panetier, était dirigé par un *emptor cibariorum* (maître des achats des denrées alimentaires) ou *administrator expensarum coquine* (administrateur des dépenses de la cuisine)<sup>1</sup>. Il achetait la viande, le gibier, le poisson, les épices et le bois nécessaire aux cuisines. L'*emptor* était assisté d'un notaire (*notarius coquinae*) chargé de tenir les comptes qui étaient reportés dans les livres de la Chambre apostolique (registres *Introitus et exitus* aux Archives du Vatican). Après l'élection de Clément VII, à Fondi, le 20 septembre 1378, le curé de Cruseilles, chanoine et trésorier de l'église de Lausanne, Guillaume Pollier (*Pollerii*), familier du pape, fut nommé *emptor coquine*<sup>2</sup>, fonction qu'il remplit jusqu'à sa mort, survenue en 1389 à la curie d'Avignon<sup>3</sup>.

#### LE SERVICE DES ÉCURIES PONTIFICALES

Nous trouvons également des Genevois dans les services des écuries pontificales, qui n'étaient pas moins importants que les cuisines du pape. La région de Genève fournissait, en effet, une partie de l'avoine pour les nombreux chevaux et mulets qui remplissaient les écuries d'Avignon. La consommation

à l'égl. de Sion et de l'égl. par. d'Anniviers, dioc. de Sion, en cas de vacance (Arch. Vat., R. S. 67, f. 70). Le 2 mars 1387, il reçoit, *motu proprio*, en qualité de chapelain et de familier du pape *in officio panetarie*, un canonicat et prébende à l'égl. de Sion, vacants par libre résignation d'Aymar Fabri de La Roche, dioc. de Genève, aux mains du vice-chancelier de l'Eglise (R. S. 70, f. 59 v<sup>o</sup>). Il résigne ce can. en 1394 en faveur de Rod. Gavard, sous-diacre du dioc. de Gen., bach. ès lois (R. S. 86, f. 64 v<sup>o</sup>). R. Conet était un enfant naturel (*de soluto genitus et soluta*), défaut pour lequel il avait obtenu une dispense papale (R. S. 56, f. 171 v<sup>o</sup>).

<sup>1</sup> SCHÄFER, *Ausgaben... unter Joh. XXII.*, p. 47-48.

<sup>2</sup> Cf. ses comptes, Arch. Vat., *Introitus et exitus*, Reg. 351, f. 27-72 v<sup>o</sup>. G. Pollier avait été auparavant chapelain et familier du cte Aimon III de Genève et curé d'Annecy-le-Vieux (R. S. 45, f. 243, juin 1366); il reçut, *motu proprio*, le 5 mars 1379, le canonicat de l'égl. de Genève, vac. par la mort du chan. Jacques Fournier (R. S. 47, f. 159). Le clerc ou notaire de G. Pollier, à Avignon, fut Jean de Mussy ou Mouxy (*Mouchiaco*), *Intr. et exit.* 351, f. 72 v<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> Arch. Vat., R. S. 75, f. 22, 6 fév. 1389; Arch. Vat., R. S. 75, f. 95 v<sup>o</sup>, 15 mai 1389.

d'avoine était de 13 à 16 *saumatae* par semaine, en été, et de 16 à 18 dans les mois d'hiver <sup>1</sup>. Les comptes de la Chambre apostolique fournissent d'intéressantes précisions sur ce commerce. La Chambre achetait cette avoine, par l'intermédiaire de fonctionnaires spéciaux, *domicelli* ou *elemosinariii*, en partie en Bourgogne, en partie dans la région de Genève et du Lyonnais <sup>2</sup>. Ainsi, par exemple, le 17 février 1318, Bertrand Arnaud reçut 341 l. 2 s. 9 d. vien. pour 206 charges à 6 mesures (*emine*) d'avoine achetée « *in partibus Genevensibus* » au mois de novembre 1317, au prix de 33 s. vien. par charge de cheval, mesure d'Avignon, y compris les frais de transport jusqu'à la cité pontificale. Le montant était payable à Avignon aux fournisseurs, pour le cas où une partie de l'avoine tomberait dans le Rhône (*quod amissum fuerat casualiter de dicta avena in flumine Rhodani*)<sup>3</sup>. Le 26 janvier 1320, la Chambre paya à frère Béranger, aumônier, et à Pierre *de Orto*, *domicellus* du pape, pour l'avoine achetée par eux « *in partibus Gebenensibus et Borgondie* » aux mois d'octobre et de novembre précédents, 238 l. 4 s. 8 d. tourn. pet. pour 457 charges grosses (à 10 mesures, *emine*, chacune) et 6 mesures d'avoine à 10 s. 5 d. tourn. pet. par charge <sup>4</sup>.

Les écuries pontificales étaient dirigées par deux ou trois maîtres d'écurie ou maréchaux (*magistri marestalli*, *palafrenarie* ou *marescalli*) <sup>5</sup>. Dans la liste des Genevois établis à Avignon en 1376, se trouve une « Béatrice, veuve de feu Giraud, maréchal » ; ce Giraud avait probablement rempli, sous le pontificat de Grégoire XI, cette fonction qui consistait à s'occuper de la nourriture des chevaux, de l'entretien des harnais, des voitures et des charrettes. Si nous ne connaissons pas le nom de famille de ce Giraud qui fut maréchal du pape, nous possédons, en revanche, le nom d'un autre maréchal qui appartenait à une famille noble du diocèse de Genève et qui remplit cette fonction

<sup>1</sup> SCHÄFER, *op. cit.*, p. 171.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 165, 171, 668, etc.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 168.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 171.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 164-166.

sous Innocent VI, de 1358 à 1360. Jean de Sergy (*Sergia*), du diocèse de Genève, d'une famille de chevaliers de la localité du même nom près de Gex, était *marescallus equorum pro cura equorum palafrenarie pape*, avec un traitement de 4 sols par jour et une provision annuelle de 50 fl. « *quia est bonus marescallus* », ajoute le teneur des livres <sup>1</sup>. La fonction de *marescallus* était importante, à en juger par les sommes élevées dépensées pour la *marescallia*. Dans la sixième année du pontificat d'Innocent VI (1358), l'année même où Jean de Sergy était maréchal des écuries pontificales, les dépenses s'élevèrent à 2634 fl. 8 l. 7 s. <sup>2</sup>.

#### L'AUMÔNERIE

Un autre office important, rattaché à la Chambre apostolique, était celui de l'aumônerie ; car, en dépit de leur luxe, les papes d'Avignon surent se rappeler qu'ils étaient les serviteurs des pauvres. Le chapitre des aumônes pontificales était réglé aussi minutieusement que celui des autres dépenses de la curie. Le service de l'aumônerie était une sorte de « bureau de bienfaisance » <sup>3</sup>, placé sous la direction d'un *elemosinarius* ou *administrator et dispensator elemosine pape*, qui avait à surveiller les dépenses faites pour la maison de l'aumônerie (*domus elemosine*), où les pèlerins pauvres et les malades trouvaient logement et subsistance. Il y en avait en permanence 25. On y distribuait régulièrement aux nécessiteux des vêtements, des draps, des chaussures. A côté de l'*elemosina*, il y avait un second office de bienfaisance pontificale appelé la Pagnotte (*Pagnota*)

<sup>1</sup> SCHÄFER, *Ausgaben... unter Bened. XII., Klem. VI. u. Innoc. VI.*, p. 693 (1358) et p. 743 (1360). Un Jean de Sergy, clerc, de naissance noble, du dioc. de Genève, demande un canonicat à l'égl. collégiale de Saint-Ursanne, dioc. de Bâle (Arch. Vat., *Rotulus diversorum*, 22 sept. 1378, R. S. 53, f. 46 v<sup>o</sup>). La ctesse Mathilde de Boulogne demande pour lui un canonicat à l'égl. de Lausanne (Arch. Vat., *Rotulus comitisse Gebenensis*, 29 nov. 1378, R. S. 56, f. 54).

<sup>2</sup> SCHÄFER, *op. cit.*, p. 693.

<sup>3</sup> G. MOLLAT, *Les papes d'Avignon*, 6<sup>e</sup> édit., Paris, 1930, p. 358; SCHÄFER, *Ausgaben... unter Joh. XXII.*, p. 638-641.

ou la Pignotte (*Pignota*), (de l'italien *pagnotto*, petit pain) <sup>1</sup>. Dans la « maison du pain » se faisaient chaque jour des distributions de pain et de vin, de soupe et de viande. L'aumônier pontifical disposait de 100 fl. par mois pour ses achats.

Le service de l'aumônerie fut dirigé, sous Clément VI, en 1349 et 1350, par le Valaisan Jean de Sion, qui portait le titre d'aumônier secret du pape <sup>2</sup>. Jean de Sion, qui obtint le 20 novembre 1348, *motu proprio*, un canonicat vacant à la cathédrale de Genève <sup>3</sup>, était alors *scriptor* et familier du pape <sup>4</sup>. Il reçut de nombreux autres bénéfices et mourut à Avignon entre le 4 mars et le 12 juillet 1361 <sup>5</sup>. Jean de Sion semble avoir abandonné la charge d'aumônier secret en 1350 pour fonctionner seulement comme *scriptor* du pape <sup>6</sup>.

En 1394, un prêtre du diocèse de Genève, Girod ou Girard Mistral, qui avait obtenu en 1378, de Clément VII, la cure d'Argonnex, au diocèse de Genève, et une expectative de prébende à la cathédrale de Sion <sup>7</sup>, dirigeait la Pagnotte (il est qualifié de *regens Panhotam*) <sup>8</sup>.

La Pagnotte et l'aumônerie avaient naturellement recours, pour leurs besoins, à une foule de commerçants : boulangers, tailleurs, cordonniers et vivandiers de toute sorte. Aussi trouvons-nous des commerçants genevois comme fournisseurs

<sup>1</sup> La place où se trouvait la Pignotte à l'époque des papes porte encore aujourd'hui ce nom et rappelle le souvenir de cet office de la Chambre apostolique.

<sup>2</sup> SCHÄFER, *Ausgaben... unter Bened. XII., Klem. VI. u. Innoc. VI.*, p. 388, 418, 438, 457, 484.

<sup>3</sup> Arch. Vat., R. A. 241, f. 445 ; R. V. 188, f. 292 ; R. S. 16, f. 36. GRAEFF, *Clément VI et la province de Vienne*, dans « *Bullet. de l'Acad. delphinale* », 5<sup>e</sup> série, II (1908), V-VII (1911-13) ; ici VI, n° 1132. Jean de Sion apparaît encore comme chan. de Genève le 3 août 1358 (H. A. v. ROTEN, *Zur Zusammensetzung d. Domkap. v. Sitten i. Mittelalter*, dans « *Vallesia* », III (1948), p. 107).

<sup>4</sup> Depuis juillet 1348 (cf. plus bas).

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> SCHÄFER, *op. cit.*, p. 557, 655.

<sup>7</sup> Arch. Vat., R. A. 218, f. 395 (6 nov. 1378), d'après ROTEN, *art. cit.*, p. 86.

<sup>8</sup> Arch. Vat., R. S. 88, f. 42 v° - 43 : Girod Mistral demande au pape Benoît XIII, le 20 nov. 1394, un bénéf. à la collation de l'évêque de Genève, ne pouvant pas jouir des revenus de sa prébende de Sion « *propter scisma et guerras in illis partibus vigentibus* ».

réguliers de l'aumônerie pontificale. Les comptes de la Chambre apostolique nous montrent que la philanthropie était déjà une spécialité genevoise à l'époque des papes d'Avignon. En effet, sous Jean XXII, l'aumônier s'adressa, pour ses commandes, à un certain nombre de marchands genevois établis dans la ville, en particulier à deux cordonniers, Guillaume *de Geneves* et Gérald *de Geneves* (le nom de la ville se trouve en français dans les comptes, parce que ces deux savetiers de la Taconnerie ne connaissaient probablement pas le nom latin de Genève). Ces deux cordonniers livraient régulièrement des chaussures à l'aumônerie pontificale. Le 19 avril 1318, Guillaume de Genève fournit à l'aumônerie 400 paires de souliers pour 41 fl. or (1 fl. = 19 s. 4 d. pet. mon.), à 2 sous vien. la paire <sup>1</sup> ; les livraisons de Guillaume et de Gérald de Genève, *sabaterii* d'Avignon, s'échelonnent jusqu'en 1330 <sup>2</sup> ; en 1318, ils fournirent en tout 819 paires en six livraisons *pro helemosina facienda pauperibus Avinione* <sup>3</sup>.

Il y avait également plusieurs drapiers genevois établis à Avignon. Le 13 mai 1318, Jacquino *de Amuchio* ou *Amachio* (Mouchouz, localité disparue près de Farges, déc. d'Aubonne, Amancy, déc. de Sallanches, ou Amésieu en Valromey), du diocèse de Genève, vend à l'aumônerie pontificale 186 « cordes » de toile, à 7 s. 4 d. vien. la « corde » (mesure pour les étoffes), soit 68 l. 3 s. 4 d. vien. <sup>4</sup>. Un nommé Pierre de Cunac, *mercator telarum Gebenensis diocesis* ou *mercator Gebbennensis*, vendit à plusieurs reprises du drap à l'aumônerie pontificale <sup>5</sup>. On trouve, dans les comptes de la Chambre apostolique antérieurs

<sup>1</sup> SCHÄFER, *Ausgaben... unter Joh. XXII.*, p. 649.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 679 (1320, 6 douzaines), p. 704 (1322, 100 paires), p. 726 (1324, 100 paires), p. 727 (1325, 100 paires), p. 736 (1325, deux fois 100 paires), p. 769 (1330, 100 paires).

<sup>3</sup> Le 19 avril 1318, 400 paires ; le 6 mai, 100 paires ; le 24 juillet, 103 paires ; le 16 septembre, 60 paires ; le 30 octobre, 106 paires et le 4 août, 50 paires (*ibid.*, p. 649, 655, 656).

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 656.

<sup>5</sup> Le 9 juin 1320, il vendit 152 « cordes » 2 aulnes de toiles (à 7 s. 6 d. par corde) pour 57 l. 20 d. vien. à l'aumônerie et le 6 janvier 1323, il vendit 182 cordes de toiles de lin (*tela linearum*) pour 69 l. 19 s. 2 d. vien. ; enfin, le 11 janvier 1323, la Chambre lui paya pour 211 ½ cordes de toiles de lin, achetées pour les pauvres, 37 fl. 40 s. 4 d. tourn. gros (SCHÄFER, *id.*, p. 669, 702, 704).

à 1362, d'autres marchands de drap originaires du diocèse de Genève, parmi les 12 *mercatores pannorum* établis à Avignon <sup>1</sup>. Citons André de Ruviller et Garinus de Buron, du diocèse de Genève, qui vendirent, le 6 juin 1343, 100 cordes de toile pour des chemises destinées aux pauvres (*pro camisiis pauperum*) au prix de 37 l. 2 s. 6 d. <sup>2</sup>.

Un autre office, constitué sous Benoît XII, qui occupe une place importante dans les comptes de la Chambre apostolique, est celui de la cire, des chandelles, cierges et flambeaux destinés aux palais, aux hospices et aux églises d'Avignon <sup>3</sup>. Le préposé à cet office, *custos cere seu luminariorum pape*, recevait un traitement de 100 fl. par an. Aucun Genevois ne semble avoir détenu cette charge. Nous trouvons, en revanche, en 1380, un fonctionnaire de cet office en la personne de Galesius de *Curticio*, de Thonon, clerc du diocèse de Genève, *servitor in officio cere pape* <sup>4</sup>.

#### CHEVALIERS DANS L'ARMÉE PONTIFICALE

Avant de parler des Genevois chargés de hautes fonctions dans l'administration centrale de l'Eglise, je voudrais dire quelques mots des chevaliers et des écuyers qui furent au service du pape pour la défense militaire des Etats pontificaux. Nous trouvons, en effet, quelques Genevois dans les troupes mercenaires montées qui combattirent, en Italie du nord, sous le commandement du cardinal-légit Bertrand de Payet, neveu de Jean XXII, contre les gibelins italiens de Galeazzo Visconti, l'allié de Louis de Bavière, au moment où ce dernier, après avoir ceint la couronne lombarde à Milan, le 31 mai 1327, descendit, en janvier 1328, à Rome pour se faire couronner

<sup>1</sup> SCHÄFER, *Ausgaben... unter Bened. XII., Klem. VI., u. Innoc. VI.*, p. 929.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 243.

<sup>3</sup> SCHÄFER, *Ausgaben... unter Joh. XXII.*, p. 381-382.

<sup>4</sup> Il demande l'égl. par. de Method (*Mastoz*), dioc. de Lausanne, vac par la mort de son dernier détenteur, non. obst. une grâce expectative à la collation de l'év. de Tournay (5 déc. 1380, Arch. Vat., R. S. 61, f. 19). Cette grâce lui avait été accordée par le pape, le 22 nov. 1378 (R. A. 212, f. 560 v<sup>o</sup>).

empereur par un représentant du peuple et y proclamer la destitution du « prêtre » Jean, mettant en pratique les théories de son conseiller Marsile de Padoue, exposées dans le *Defensor Pacis* (1324). Dans l'armée pontificale qui combattit les hérétiques et les rebelles à l'Eglise en Lombardie (*pro repressione et expugnatione rebellium et hereticorum partium Lombardie*)<sup>1</sup>, nous trouvons quatre capitaines de gens d'armes (*capitanei gentis armigere*) appartenant à des familles nobles du diocèse de Genève : François de Compeis (*de Compesio*), chevalier<sup>2</sup>, Pierre de Cruseilles (*de Crosillis*)<sup>3</sup>, donzel, un nommé *Pagius de Lorio* et Jean de *Maloconsilio*, donzel.

Mentionnons également un seigneur vaudois, *Marinetus de Verduno* (Yverdon [?]), diocèse de Lausanne, des chevaliers des diocèses de Besançon, Laon, Reims, Périgueux et Cologne. Ces capitaines eurent beaucoup de peine à se faire payer leur solde et celle de leurs hommes. Jean de *Maloconsilio* avait sous sa bannière (*bandeira*) 20 *armigerii*, Pierre de Cruseilles en avait 28 et François de Compeis 58. L'arriéré dû à ce dernier et à ses hommes (*genti sue*) pour quatre mois (nov. 1327 à fév. 1328) s'élevait à 3492 fl., dont il ne reçut, à la suite d'un compromis avec la Chambre apostolique, que la moitié, par versements qui s'échelonnèrent jusqu'en 1332<sup>4</sup>. La solde des capitaines était de 32 fl. par mois, plus 10 fl. par cheval de selle et par roussin ou cheval de service commun (*pro equo et medio roncino*). Le cardinal-légat dut intervenir lui-même deux fois auprès du pape et de la Chambre apostolique pour appuyer les revendications des autres capitaines, qui ne reçurent également que la moitié de leurs gages, le reste ayant été déduit *pro gabella*<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> SCHÄFER, *op. cit.*, p. 360.

<sup>2</sup> Franç. de C., sgr. de la Chapelle, fonda, avant de partir en campagne, une chapelle au couv. des Cisterciennes de Bellerive, dioc. de Gen. (Bulle du 5 juil. 1327, lui accordant le droit de patronage : MOLLAT, VI, n° 28.887). Cf. FORAS, II, 130, 132 ; cité encore en 1361 (*Mss. Galiffe*, 38, 327).

<sup>3</sup> Un *Petrus de Crusilia* fit des donations au chap. de Genève (*Obit. de Genève*, 200, 214).

<sup>4</sup> SCHÄFER, *op. cit.*, p. 365 (2 oct. 1328).

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 365 (2 juin 1329, arrangement avec Pierre de Cruseilles qui reçut 1060 fl.), p. 375 (15 nov. 1331, arrangement avec *Pagius de Lorio* qui toucha 1210 fl.), p. 375-376 (21 mars 1332, arrangement avec Jean de *Maloconsilio* qui reçut 323 ½ fl.).



François de Compeis quitta le service de l'armée papale qui était, comme on le voit, le moins lucratif de la curie, pour entrer au service de la Chambre apostolique en qualité de collecteur de la décime pontificale dans le diocèse de Sion <sup>1</sup>.

Nous trouvons d'autres représentants de familles nobles du diocèse de Genève dans l'armée papale, sous les pontificats suivants, surtout pendant la période trouble des années 1357 à 1361, où la France fut infestée de bandes pillardes, les fameuses « compagnies » qui envahirent la Provence, le Comtat Venaissin, occupèrent le Pont-Saint-Esprit et menacèrent Avignon <sup>2</sup>. Innocent VI dépensa des sommes considérables pour la défense de la cité ; il fit renforcer les murs d'enceinte et garnit les remparts de pièces d'artillerie. Dans cette artillerie pontificale se trouvaient plusieurs spécialistes étrangers, tels que l'ingénieur allemand Ulrich von Stein, de Constance, et Guillaume de Varey (*de Vareys*), d'une famille noble du Bugey <sup>3</sup>. Guillaume de Varey portait également le titre de *magister ingeniorum et spingalarum*, ingénieur des machines de jet et balistes. Il recevait 8 fl. 6 s. 6 d. par mois et construisit, avec un charpentier, deux *spingalia* ou machines de jet. Guillaume mourut vers le 20 janvier 1360, à Avignon <sup>4</sup>.

Un autre Genevois du diocèse, Nicod de Gland (*de Glände*) <sup>5</sup>, participa à la défense militaire d'Avignon en dirigeant, sur l'ordre du pape, une troupe de 50 gens d'armes et de 500 fantassins (*peditum*) « pour garder les passages et les accès du Comtat Venaissin et rechercher quelques pillards que l'on disait s'y trouver » <sup>6</sup>. Pour cette tâche, il reçut 50 fl. de la Chambre apostolique, le 14 novembre, et 400 fl., le 19 décembre 1360 <sup>7</sup>.

<sup>1</sup> GÖLLER, *Einnahmen... unter Joh. XXII.*, p. 435 (31 mars 1332).

<sup>2</sup> MOLLAT, *op. cit.*, p. 98-101 ; SCHÄFER, *Ausgaben... unter Bened. XII., Klem. VI. u. Innoc. VI.*, p. 749-752.

<sup>3</sup> et non « aus der Lausanner Gegend », comme dit SCHÄFER, *op. cit.*, p. 509.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 750.

<sup>5</sup> Famille noble originaire de la localité du même nom, dans le décanat d'Aubonne.

<sup>6</sup> SCHÄFER, *op. cit.*, p. 751.

<sup>7</sup> *Ibid.* ; Nicod de Glanz, chev., est bailli du Dauphiné en sept. 1360 (Arch. Vat., R. S. 33, f. 216). En 1344, Nic. de Glanz avait, avec son frère Reynaud, arrêté Henri Schorelin, jurisconsulte, de Strasbourg,

Mentionnons encore ici, comme intéressant l'histoire diplomatique de la guerre de Cent ans, la mission dont Innocent VI chargea, le 5 mars et le 23 juin 1360, Hugues de Genève, seigneur d'Anthon et de Varey <sup>1</sup>, avec l'abbé de Cluny, auprès du roi d'Angleterre et duc de Normandie Edouard III *pro magnis et arduis negotiis super tractatu pacis*, c'est-à-dire pour les négociations qui aboutirent à la signature du traité de Bretigny, par lequel le roi d'Angleterre renonça à ses prétentions à la couronne de France, moyennant la cession du duché de Guyenne. Une somme de 500 fl. fut versée, à ce moment-là, au chanoine de Genève, Châlons et Vienne, Ancelin ou Anselme Chavanne (*Chavena*), maître d'hôtel de Hugues de Genève <sup>2</sup>.

Pendant le schisme, nous trouvons également quelques nobles du diocèse de Genève, qui remplirent des fonctions militaires à la curie d'Avignon, tels que Pierre de Cuenz ou Cuynes (*de Cunus*), *magister hostiarium pape* ou commandant des troupes du pape, en 1378 <sup>3</sup>; deux chevaliers du comté de Genève, Etienne de Menthonnex <sup>4</sup>, *domicellus* du pape, et André

et Conrad de *Berenfels*, chev., messagers de l'év. de Bâle, qui se rendaient à la curie, et les avaient enfermés au château de Rochefort, appartenant au dauphin de Viennois (Arch. Vat., R. V. 138, f. 101 v<sup>o</sup>; GRAEFF, *Bull. Acad. delph., cit.*, t. II, n<sup>o</sup> 462); avant de partir pour la Croisade comme vexillifère du dauphin de Viennois, Nicod de *Glanz*, chev., demande pour son frère Jacques, chan. au mon. de Sixt, le prieuré de l'Aumône, près de Rumilly, au dioc. de Gen. (Arch. Vat., R. S. 9, f. 108 : 28 juil. 1345).

<sup>1</sup> Ce détail était ignoré par J. CORDEY, *Les comtes de Savoie et les rois de France pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, 1911.

<sup>2</sup> SCHÄFER, *op. cit.*, p. 745. Anselme de Chavanne (ou de Chavannaz) était curé de *Chusier*, dioc. de Gen. (Choisy ou Cusy, déc. d'Annecy), et chapelain d'Aymon, fils aîné de Hugues de Genève, en 1357 (Arch. Vat., R. S. 29, f. 24 v<sup>o</sup>). Il devint chan. de Gen. le 20 janv. 1357 (Arch. Vat., R. A. 135, f. 107) et non en 1366 (*Obit. de Genève*, 101, n. 1). Chan. de Châlons et de Vienne, et curé de Thorens, dioc. de Gen., en 1378 (Arch. Vat., R. S. 48, f. 230 v<sup>o</sup> : 3 nov.), il obtint l'archidiaconat de Langres (*ibid.*), qu'il résigna en 1384 (Arch. Vat., R. S. 66, f. 86). Testa le 26 juil. 1392 (*Obit. de Genève*, 101, n. 1). Cf. MDG, XVIII, 295 (1366) et 325 (1374); MD Acad. Salés. XIV, 51 (1387), 194; Gen., Arch. Et., *Obit. Confr. et Hop. de la Trinité*, f. 9.

<sup>3</sup> Arch. Vat., R. S. 48, f. 204 (*Rotulus P. de Cunus* ou *Cuinis*). Damoiseau, mort av. 1423, ou Pierre, sgr. de Ribaud, chev., cité de 1381 à 1435 (FORAS, II, 255).

<sup>4</sup> Etienne de Menthonnex devint capitaine du château de Mornas et fut envoyé, en août 1390, en inspection dans les postes qui gardaient la frontière du Comtat (Arch. Vat., *Intr. et exit.* 369, f. 141 v<sup>o</sup>, cité par N. Valois, *La France et le grand schisme*, II, p. 349, n. 6).

de Grolée, *scutifer honoris* du pape, participèrent aux opérations militaires de 1388 à 1389, menées par Clément VII contre Raymond de Turenne, le belliqueux neveu de Grégoire XI, qui inquiéta l'antipape et menaça Avignon avec ses bandes<sup>1</sup>. L'antipape recruta des soldats en Languedoc, Savoie, Dauphiné et dans le Genevois, y dépêchant un officier « *ad multos nobiles, ad faciendum venire gentes armorum* »<sup>2</sup>. Le comte Pierre de Genève vint lui-même prendre part aux opérations, en janvier 1389, avec ses chevaliers et hommes d'armes<sup>3</sup>. Les comptes de la Chambre apostolique nous apprennent que Clément VII chargea Etienne de Menthonnex de négocier avec Raymond de Turenne, en novembre 1388, et qu'il manda André de Grolée auprès du « maréchal de France » (Louis de Sancerre) pour solliciter son aide militaire, en janvier 1389<sup>4</sup>. A la fin de son pontificat, Clément VII chargea Raymond de Chissé<sup>5</sup> d'administrer la châtellenie de Soriano, près de Viterbe, dans les Etats de l'Eglise, après la mort d'Urbain VI, en mai 1391<sup>6</sup>, et envoya son huissier-majeur Guillonet de Châtillon<sup>7</sup>, en avril 1393, « *ad partes Lombardie pro facto scismatis et Ecclesiae* ». <sup>8</sup>

Sous le pontificat de Benoît XIII (1394-1417), nous trouvons le chevalier François de Menthon investi de la charge de capitaine et de viguier de la ville d'Avignon<sup>9</sup>. Sous le même ponti-

<sup>1</sup> VALOIS, *op. cit.*, p. 332 sq.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 357, n. 1.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 359, n. 6 et 340, n. 1. Pour le détail des paiements effectués à cette occasion par la Chambre apost. aux Savoyards et aux Genevois, cf. Arch. Vat., *Introitus et exitus* 365, f. 67 v<sup>o</sup>-104 v<sup>o</sup>.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 336, n. 1 et 337, n. 3.

<sup>5</sup> Chev., sgr. de Pollinge, fils d'Henri (FORAS, II, 47, 52) ou Raym., sgr. d'Hauteville, fils d'Aymon (FORAS, II, 58, 59).

<sup>6</sup> Arch. Vat., R. V. 301, f. 117 (cité par VALOIS, p. 165, n. 3).

<sup>7</sup> Un Guillemet de Ch. est not. publ. 1363-1371; mort av. 1415 (FORAS, I, 389).

<sup>8</sup> Arch. Vat., *Intr. et exit.* 370, f. 102 v<sup>o</sup> (cité par VALOIS, p. 192, n. 1).

<sup>9</sup> Arch. Vat., *Intr. et exit.* 370, f. 73 v<sup>o</sup>, 74, 124; R. S. 89, f. 99 v<sup>o</sup>; R. S. 94, f. 213 (il demande pour son parent Mermet de Châtillon, clerc du dioc. de Gen., *bach. in utroque jure* (cf. App. III), un bénéf. ecclés.); Franç. II, sgr. de Beaumont, fils de Franç. I, dit *Chiquart*, grand-maître d'hôtel de Savoie; testa le 28 juil. 1415 à Avignon (FORAS, III, 442). Selon Galiffe, Franç. de M. était fils de Nicolas et épousa Jeannette de Chissé (*Mss. Galiffe*, 39, 216 et 45, 385). Clément VII avait envoyé Franç. de M. en France, en janv. 1393 (N. VALOIS, *op. cit.*, p. 171, n. 3); en 1403, il est *magister hospiti* du cte de Savoie (Arch. Vat., R. S. 99, f. 261).

ficat, nous relevons, parmi les écuyers du pape, un François de Châtillon, *scutifer pape*, en 1401 <sup>1</sup>, et un François de Russin, *servitor, scutifer honoris et domicellus* du pape, de 1401 à 1405 <sup>2</sup>.

Les familles de chevaliers du diocèse de Genève semblent avoir été une pépinière d'officiers de la milice pontificale pendant le grand schisme, ce qui s'explique à la fois par la zone de recrutement restreinte dont disposèrent les papes d'Avignon, par la proximité du diocèse de Genève et par les relations personnelles de ces nobles avec les comtes de Genève <sup>3</sup>.

Les documents ont cependant conservé également la trace de Genevois qui occupèrent des emplois plus modestes dans des services de défense ou d'ordre de la cité pontificale. Ainsi, un *Petrus de Gebenna* figure, de 1366 à 1367, parmi les 12 *homines* préposés à la garde de la porte Saint-Antoine. Il recevait une solde de 5 fl. par mois <sup>4</sup>.

#### LE NÉPOTISME DE CLÉMENT VII

C'est sous le pontificat de l'antipape Clément VII, frère cadet du comte Pierre de Genève, que nous trouvons le plus grand nombre de Genevois parmi les dignitaires de la curie et les hauts fonctionnaires de l'administration centrale de l'Eglise. Le pape d'Avignon s'assura ainsi une clientèle dévouée dans son diocèse d'origine, ce qui devait avoir une importance particulière pour sa politique fiscale. Aussitôt après son élection par les cardinaux dissidents, à Fondi, le 20 septembre 1378, Clément VII accorda de nombreux bénéfices, par provision

<sup>1</sup> Arch. Vat., R. S. 95, f. 127.

<sup>2</sup> Arch. Vat., R. S. 95, f. 125 v<sup>o</sup> (*Rossino*), f. 142, 149 v<sup>o</sup> (*de Russino*) ; R. S. 96, f. 20 v<sup>o</sup>, 156 v<sup>o</sup> ; R. S. 99, f. 240 ; R. S. 102, f. 118 (demandes de bénéf. pour des parents et des familiers, tous du dioc. de Gen. et de Lausanne).

<sup>3</sup> « Ses préférences (de Clém. VII) paraissent être pour la noblesse, ses faveurs pour les gens d'armes ou les artistes » (N. VALOIS, *op. cit.*, II, p. 81).

<sup>4</sup> Arch. Vat., R. A. 164, f. 611 - 612 v<sup>o</sup>. Il est probablement identique au *Petrus de Geneva* qui habitait à Avignon, en 1376, dans la paroisse de Saint-Geniès (cf. App. I, au f. 459).

papale, à ses familiers originaires du Genevois <sup>1</sup> et il en prit un certain nombre à son service pendant les huit mois qu'il passa en Italie, avant de gagner Avignon, en juin 1379.

Clément VII prit d'emblée un certain nombre de Genevois à son service et fit d'eux le premier noyau de son administra-

<sup>1</sup> Arch. Vat., R. S. 48, f. 230 v<sup>o</sup>-234. Citons, à titre d'exemple (car le népotisme de Clément VII mériterait à lui seul une étude) le *Rotulus familiarium domini nostri pape*, du 3 nov. 1378 (Arch. Vat., R. S. 48, f. 230 v<sup>o</sup>-234) qui donne les noms des principaux familiers du pape avec les bénéf. qu'il leur réservait : Jacques de Menthonnex, *bach. in utroque jure*, archidiacre de Genève et de Reims (le futur cardinal), reçoit un canon. à Paris ; Anselme de Chavanne, chan. de Genève et de Vienne, reçoit un canon. à Langres ; Jacques d'Arenthon, chan. de Genève, reçoit un canon. à Lausanne ; Guil. Thonerat, d'Evian, *bach. in utroque jure*, chan. de Genève et de Sion, reçoit un can. à Rouen et l'office de sous-chantre de la cath. de Lausanne ; Guil. Pollier, chan. de Lausanne et recteur de l'égl. par. d'Annecy-le-Vieux, reçoit un can. à l'égl. de Genève ; Jean de Brogny, doyen de Ceysérieu, dioc. de Genève, et recteur de l'égl. de Naters, dioc. de Sion, reçoit un can. à Amiens ; Jacques Bertet, de Monthoux, chan. de Metz et rect. de l'égl. par. de La Roche, dioc. de Gen., reçoit un can. à Genève ; Guil. Mosseres (Mossièrès), rect. de l'égl. par. de Saint-Julien près de Ternier, dioc. de Genève, reçoit un can. à l'égl. de Genève, etc. Un second *rotulus* de familiers du pape, du 6 nov. 1378, se trouve au R. S. 48, f. 387.

Il est intéressant de relever, à côté des centaines de suppliques individuelles envoyées au pape par des particuliers, le nombre élevé de *rotuli* adressés à Clément VII, après son élection, par des parents, des dignitaires du dioc. de Genève et des seigneurs féodaux du pays, demandant au souverain pontife un bénéf. pour leurs parents, protégés et familiers. Au cours des trois premiers mois de son pontificat (d'oct. 1378 à fév. 1379), le pape reçut une trentaine de *rotuli* contenant plusieurs centaines de demandes de bénéf. et de grâces expectatives. Parmi les auteurs de ces *rotuli*, citons Marie de Genève, de la famille de Thoire-Villars (R. S. 48, f. 313 v<sup>o</sup>-314 v<sup>o</sup>), Pierre, comte de Genève, frère aîné du pape (R. S. 51, f. 129), la comtesse Marguerite de Joinville, femme de Pierre de Genève, avec trois *rotuli* (R. S. 55, f. 40 v<sup>o</sup> et 71 ; R. S. 56, f. 50 v<sup>o</sup>-58 v<sup>o</sup>), la sœur cadette du pape, Blanche, épouse de Hugues de Châlons, sgr. d'Arlay, avec deux *rotuli* (R. S. 55, f. 17-18 ; R. S. 56, f. 153 v<sup>o</sup>), sa tante, Mathilde de Boulogne, épouse du comte Amédée III de Genève (R. S. 56, f. 59), Pierre de Cuynes, *mag. hostiariorum* du pape (R. S. 48, f. 258), Thomas de Genève, chevalier (R. S. 50, f. 211 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>), Jean de Grolée, chevalier (R. S. 53, f. 76), François d'Arenthon, chevalier, avec deux *rotuli* (R. S. 51, f. 2 v<sup>o</sup>, 19 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>), le prieur de Saint-Victor à Genève (R. S. 56, f. 200), l'abbé du monast. d'Abondance (R. S. 53, f. 3 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>), Robert Chambrier, official de l'év. de Gen. (R. S. 53, f. 160 v<sup>o</sup>) ; notons également les *rotuli* d'Adhémar Fabri, alors év. de Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui demande un bénéf. pour son frère, ses quatre neveux et son beau-frère (R. S. 47, f. 158), un *rotulus* des familiers du défunt év. de Genève, Guil. Fournier de Marcossey (R. S. 48, f. 398-399 v<sup>o</sup>), trois *rotuli* émanant de particuliers du dioc. et de la ville de Genève, intitulés *Quorundam Gebennensium* (R. S. 56, f. 145-146 v<sup>o</sup>, 148-149 v<sup>o</sup>, 161-165 v<sup>o</sup>).

tion, car les services pontificaux d'Avignon durent être réorganisés à nouveau par l'antipape, tout le personnel du pontificat précédent étant parti pour Rome avec Grégoire XI, en 1376.

Parmi les familiers genevois que Clément VII chargea de fonctions importantes à la curie, le plus connu est Jean de Brogny qui allait faire, grâce au pape, une brillante carrière. Alors jeune clerc, licencié en droit civil et bachelier en droit canon de l'université d'Avignon, Jean de Brogny reçut du pape, *motu proprio*, le 22 septembre 1378, le décanat de Ceysérieu, au diocèse de Genève, et l'église paroissiale de Naters, au diocèse de Sion <sup>1</sup> ; le 3 novembre 1378, il obtint, par provision pontificale, un canonicat à la cathédrale d'Amiens, avec dispense de résidence, à condition de renoncer à l'église de Naters <sup>2</sup> ; le 30 octobre 1379, *doctor legum*, il reçut un canonicat et prébende et l'office de chantre à la cathédrale de Lausanne <sup>3</sup>. Clément VII fit de Jean de Brogny son *cubicularius* ou chambrier <sup>4</sup>, fonction réservée aux intimes du pape, puisqu'elle consistait à passer au souverain pontife et à lui enlever ses vêtements et les insignes de sa fonction <sup>5</sup> ; en 1382, Clément VII confirma son élection au siège épiscopal de Viviers et, trois ans

<sup>1</sup> Arch. Vat., R. S. 47, f. 143 v<sup>o</sup> ; R. A. 205, f. 186 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Arch. Vat., R. S. 48, f. 231. Jean de Brogny figure, comme licencié en lois et bach. en décrets et curé de Naters, dans le *Rotulus* de l'univers. d'Avignon, du 22-26 nov. 1378 (R. S. 49, f. 103 v<sup>o</sup>).

<sup>3</sup> Arch. Vat., R. S. 60, f. 131.

<sup>4</sup> Arch. Vat., R. S. 56, f. 47-48 ; R. S. 57, f. 61 (*Rotulus compositus per dom. Johannem de Brogniaco cubicularium domini nostri pape*, 15 déc. 1379 et 18 janv. 1380). Un autre *rotulus* de J. de Brogny, du 6 oct. 1379, au R. S. 59, f. 66.

<sup>5</sup> Le second *cubicularius* de Clément VII fut Jacques de Menthonnex, archidiacre de Reims, qui devint cardinal en 1383 (E. GÖLLER, *Reperitorium germanicum*, I : *Clemens VII. v. Avignon*, p. 78\* ; FORAS, III, 471 ; EUBEL, *Hierarchia cathol.*, I, p. 26). Guillaume de Lornay, chan. de Genève et archidiacre de Carpentras, fut chambrier, chapelain et familier de Clément VII avant de devenir év. de Genève, en 1388 (EUBEL, I, 271). Le dernier chambrier de Clément VII fut également un Genevois : Jean de Verboux, bach. en droit civil (*felicitis memorie domini Clem. pape VII cubicularius*), chan. de Lausanne et de Laon ; 1387 : doyen de l'égl. de Valence et curé de Moye, dioc. Gen. (R. S. 70, f. 43) ; il demanda, le 1<sup>er</sup> août 1395, une dispense pour cumul de bénéf. (R. S. 91, f. 140 v<sup>o</sup>). En 1405, il est collecteur de la Chambre apost. dans le Comté de Savoie (R. S. 102, f. 125 et 103, f. 149), curé d'Usinens, au dioc. de Genève, chan. et sacristain de Sainte-Marie d'Annecy (R. S. 102, f. 162 v<sup>o</sup>) ; † av. le 12 nov. 1407 (R. S. 103, f. 35 v<sup>o</sup>).

après, il l'éleva à la pourpre, sous le titre de Sainte-Anastasie et lui confia, en 1391, l'importante charge de vice-chancelier dont il sera question plus bas.

#### LES GENEVOIS DANS LES SERVICES DE LA CHAMBRE APOSTOLIQUE

Le premier souci de Clément VII, après son élection, fut d'organiser les services de la Chambre apostolique, où se traitaient toutes les affaires financières et administratives du Saint-Siège. La Chambre était dirigée par le camérier ou trésorier, qui était toujours un évêque ou un archevêque, parfois même un cardinal. Au lendemain de son élection, le pape de Fondi chargea l'évêque de Genève, Jean de Murol (élu le 27 janvier 1378), qui se trouvait auprès de lui, de remplir les fonctions de chef de la Chambre apostolique pendant son séjour et ses déplacements en Italie, jusqu'à son départ pour Avignon. Jean de Murol, chanoine de Genève dès 1358 <sup>1</sup>, fut le *socius* de Robert de Genève en 1360 <sup>2</sup>, puis son vicaire-général durant ses épiscopats de Thérouanne (1361 à 1368) <sup>3</sup> et de Cambrai (1368-1371) ; il lui avait servi de secrétaire après sa promotion à la dignité de cardinal en 1371. Il se trouvait, avec le chevalier Thomas de Genève, dans l'escorte militaire qui accompagna le cardinal-légat Robert de Genève, lorsque celui-ci fut envoyé en Italie, en été 1376, par Grégoire XI, pour y réprimer les séditions <sup>4</sup>. Jean de Murol, qui ne semble pas avoir résidé beaucoup dans son évêché <sup>5</sup>, déploya une grande activité en faveur

<sup>1</sup> Arch. Vat., R. S. 30, f. 61 ; R. A. 138, f. 494 et R. A. 145, f. 173 v<sup>o</sup> (1361). Cf. sur J. de Murol MD Acad. Salés. XII, 331 et BHG, VII, 138.

<sup>2</sup> Arch. Vat., R. S. 35, f. 188.

<sup>3</sup> A. FIERENS et C. TISON, *Lettres d'Urbain V*, t. I (1362-1366). *Textes et analyses* (Analecta Vaticano-Belgica, vol. IX), Rome, Paris, Bruxelles, 1928, *index*.

<sup>4</sup> Paris, Bibl. Nat., Ms. lat. 4190, f. 27 v<sup>o</sup>-32 v<sup>o</sup> (*Tabula gentium armorum in servitio Roberti card. Gebenn. legati apost. in Italia*, f. 27 v<sup>o</sup>, 29 v<sup>o</sup>, 32).

<sup>5</sup> Le premier *rotulus* envoyé par l'év. de Genève au pape date du 29 février 1380 (Arch. Vat., R. S. 57, f. 81 et 88 v<sup>o</sup>).

de l'antipape en Italie et à Avignon. Il prêcha à Naples, entre le 10 et le 13 mai 1379, contre la légitimité d'Urbain VI<sup>1</sup>, et remplit de nombreuses missions pour le compte de Clément VII, en qualité de nonce apostolique en France, en janvier 1380, en mars et juillet 1383, etc.<sup>2</sup>.

Le livre des recettes et des dépenses de la Chambre apostolique, tenu par Jean de Murol du 1<sup>er</sup> décembre 1378 au 20 juin 1379<sup>3</sup>, est du plus haut intérêt, car il nous montre comment Robert de Genève s'entoura de familiers d'origine genevoise, choisis dans son propre entourage ou dans l'entourage de l'évêque de Genève. Ces comptes donnent des détails curieux sur les besoins d'argent du cardinal de Genève; celui-ci emprunta peu avant le conclave de Fondi, à Anagni, la somme de 100 fl. à un donzel du diocèse de Genève, Antoine de Montfalcon, qui devint par la suite un « familier » de Clément VII<sup>4</sup>. C'est probablement Jean de Murol qui fit nommer deux clercs du diocèse de Genève, Boson de Ballaison et Guillaume Pollier, curé de Cruseilles, aux fonctions de panetier du pape<sup>5</sup> et de maître des achats de la cuisine pontificale. Le camérier avait également pris à son service, comme clerc de la Chambre apostolique (*in hospitio camerarii in partibus Italie*), Guillaume Thonerat, d'Evian, bachelier *in utroque jure*, familier du pape, qui lui donna un canonicat et l'office de sous-chantre à la cathédrale de Lausanne<sup>6</sup>. D'autres familiers du pape, originaires du diocèse de Genève, furent chargés de missions diverses, sur la nature desquelles les comptes ne donnent malheureusement pas de précisions. Nous ignorons, par exemple, ce que furent les

<sup>1</sup> N. VALOIS, *op. cit.*, II, p. 174, n. 6.

<sup>2</sup> *Ibid.*, I, p. 174, 311, 397; II, p. 98, n. 1 et 2, 100, n. 4, 233, 343, 389, 441-446, 455. Cf. les lettres de Clément VII à Jean de Murol, d'avril et de juil. 1382, *op. cit.*, II, p. 442-446.

<sup>3</sup> Arch. Vat., *Intr. et exit.* 351.

<sup>4</sup> Arch. Vat., *Intr. et exit.* 351, f. 23. Fils de François de Montf., sgr. de Flaxieu, chev. (FORAS, IV, 96, 97 l'appelle un « homme d'Eglise »).

<sup>5</sup> Cf. p. 280, n. 3.

<sup>6</sup> Arch. Vat., R. A. 205, f. 203-204 (6 nov. 1378). Cité comme chan de Gen. (MDG, XVIII, 295 (1366), 323 (1374); testa à Avignon le 15 juin 1389 (*Obit. de Genève*, 60, n. 1). M. REYMOND, *Dignitaires de N.-D. de Lausanne*, (MDR, VIII, Lausanne, 1912), p. 456 l'appelle erronément Thoverat.



« *certis negotiis* » pour lesquels frère Pierre Eymion, moine du couvent de Talloires, envoyé à Genève par le pape, reçut, le 10 janvier 1379, 56 fl. de la Chambre apostolique <sup>1</sup>. Les comptes de Jean de Murol nous apprennent encore que le clerc et familier de l'évêque de Genève Pierre de la Tour, fut envoyé, le 3 janvier 1379, à Gaète pour voir les capitaines des galères qui avaient été récemment acquises pour le service du pape « *cum duobus banderiis et salvoconductis pro dictis capitaneis et galeis* », mission pour laquelle ledit Pierre reçut 7 fl. 10 s. de la Chambre <sup>2</sup>. Par la suite, nous ne trouvons plus de Genevois à la tête de la Chambre apostolique.

En revanche, le poste d'auditeur de la Chambre, c'est-à-dire de juge de première instance, au civil et au criminel, à la cour judiciaire de la Chambre, était occupé, en 1394, par Nicod Brossy, clerc du diocèse de Genève, qui porte dans les documents le titre d'« auditeur du pape et de la Chambre apostolique » <sup>3</sup> ; il remplira, en 1396, sous Benoît XIII, les fonctions de « registreur » des lettres de la Chambre (*litterarum curie camere apostolice registrator*) <sup>4</sup>, fonction qui consistait à diriger et à surveiller la rédaction des registres de comptes et des registres de la correspondance relative à la fiscalité pontificale.

Dans la première catégorie des fonctionnaires de la Chambre, les clercs (*clerici Camere*), nous trouvons plusieurs représentants du diocèse de Genève. Guillaume du Lac, licencié en droit civil et bachelier en décrets, chanoine de Genève, prévôt du chapitre en 1377, doyen d'Aubonne et curé de Gex en 1378 <sup>5</sup>, apparaît comme collecteur apostolique dans la province de Lyon <sup>6</sup>, puis

<sup>1</sup> Arch. Vat., *Introitus et exitus* 354, f. 23.

<sup>2</sup> Arch. Vat., *Intr. et exit.* 351, f. 25. Cf. sur les déplacements de Clém. VII, H. B. SAUERLAND, *Itinerar des Gegenpapstes Klemens VII. von seiner Wahl bis zu seiner Ankunft in Avignon, 1378 20. Sept. — 1379 20. Juni*, dans « *Histor. Jahrb. i. Auftr. d. Görresgesellschaft.* », XIII (1892), p. 192-194.

<sup>3</sup> Arch. Vat., R. S. 88, f. 141 v<sup>o</sup>. Le 27 oct. 1394, il demande un bénéf. à la collat. de l'évêque de Lausanne (R. S. 89, f. 100).

<sup>4</sup> Arch. Vat., R. S. 94, f. 120 (il demande un canon. à l'égl. de Genève ou à l'égl. collég. de Sallanches).

<sup>5</sup> Arch. Vat., R. S. 47, f. 159.

<sup>6</sup> Arch. Vat., R. S. 50, f. 208-209 (*Rotulus Guillelmi de Lacu, Camere apostolice collectoris*, 24 nov. 1378 ; R. A. 220, f. 343 : 6 sept. 1379).

comme clerc de la Chambre apostolique (*servitor noster ac Camere nostre clericus*), en 1387<sup>1</sup>. Sous Benoît XIII, Jacques Pollier, bachelier en droit civil, *actu legens* à l'université d'Avignon, curé d'Annecy-le-Vieux en 1389<sup>2</sup>, est clerc de la Chambre apostolique, tout en donnant des cours extraordinaires pour devenir licencié.

#### GENEVOIS DANS LA CHANCELLERIE PONTIFICALE

Passons à la Chancellerie pontificale, qui comprenait les divers bureaux où étaient préparées, rédigées et expédiées les lettres communes des papes. Le vice-chancelier était le chef de ces bureaux où travaillait un nombreux personnel<sup>3</sup>. Le titulaire de cette fonction était un haut dignitaire ecclésiastique, presque toujours un cardinal. Deux prélats originaires du diocèse de Genève occupèrent la charge sous le pontificat de Clément VII : Jacques de Menthonnex, bachelier dans l'un et l'autre droit, archidiaque de Reims, « familier » du pape dès son élection (cf. le *rotulus* du 3 novembre 1378), prieur de Saint-Julien en Maurienne et de Saint-Paul en Chablais, cardinal du titre de Saint-Clément en 1383, puis des S.S. Pierre et Marcellin, apparaît comme vice-chancelier de l'Eglise en 1385<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Arch. Vat., R. S. 70, f. 120 ; R. V. 281, f. 282 et 296 v°. Ses premiers bénéf. furent un can. et une préb. à la cath. de Lausanne et la cure d'Annecy-le-Vieux, au dioc. de Genève (Arch. Vat., R. V. 273, f. 264 v°). Avant de devenir clerc de la Chambre, Guill. du Lac avait été collecteur de la Chambre (*collector jurium Camere et Sedis apostolice nuntius*) dans les provinces de Lyon, Vienne, Besançon et Tarentaise pour la décime biennale destinée à combattre les « ennemis de l'Eglise en Italie » (Arch. Vat., R. S. 50, f. 198-209 : *Rotulus* de Guill. du Lac, collect. apost., 1378 ; R. S. 61, f. 90 : 1380). Guill. du Lac † 1393 (MD Acad. Salés., XIV, 186 ; *Obit. de Genève*, 253, n. 4).

<sup>2</sup> Arch. Vat., R. S. 75, f. 48.

<sup>3</sup> MOLLAT, *Les papes d'Avignon*, p. 317-325.

<sup>4</sup> E. GÖLLER, *Repertorium germanicum*, I : *Clemens VII. v. Avignon* (Berlin, 1916), *Einleitung*, p. 78\*. — Fils de Gérard de Menth., Jacques était bach. en droit civil le 16 avril 1363 (Arch. Vat., R. S. 38, f. 130 : Mathilde de Boulogne, ctresse de Genève, demande pour lui un can. à l'égl. de Besançon). Cf. FORAS, III, 471 ; EUBEL, *Hierarchia catholica*, I, 26 ; MD Acad. Salés., XXVII, 322.

Le cardinal Jean de Brogny, *cubicularius* du pape, lui succéda en 1391 dans cette charge <sup>1</sup>.

Le vice-chancelier, placé dans la dépendance étroite du pape, examinait les candidats au notariat apostolique et leur délivrait la licence d'instrumenter dans toute la chrétienté. La tâche principale du vice-chancelier consistait à diriger et à surveiller la réception et l'enregistrement des suppliques, l'examen des requêtes, la rédaction des minutes et des grosses ou bulles, la correction, la revision et le scellement des bulles, leur enregistrement et leur expédition. Sur délégation orale, le vice-chancelier pouvait munir les suppliques du mot *concessum*, en ajoutant la formule : *de mandato domini nostri pape*.

Une fonction importante de contrôle était dévolue au dataire (*datator*) qui inscrivait sur les suppliques la date d'entrée à la Chancellerie et effectuait toutes les corrections, modifications et suppressions nécessaires pour rendre le texte des requêtes conforme aux règles canoniques. Avant de devenir vice-chanceliers, Jacques de Menthonnex et Jean de Brogny avaient rempli les fonctions de dataires, le premier de 1378 à 1383 et le second de 1381 à 1387 <sup>2</sup>.

C'est dans l'office des suppliques et des bulles (ou bureau de la grosse) que nous trouvons le plus grand nombre de fonctionnaires originaires du diocèse de Genève. Sous Innocent VI, en 1362, le curé de Sallanches, *mag.* Jean Charrier (*Carrerie*) *alias* Flandin, bachelier en droit civil, est *scriptor* pontifical <sup>3</sup> ; en 1373, sous Grégoire XI, nous trouvons un chanoine de Genève, *mag.* Pierre Méjan (*Meiani*) parmi les *scriptores* de la curie <sup>4</sup>. Clément VII, en 1378, allait confier la direction du bureau le plus important de la chancellerie, le bureau de la grosse ou des bulles (*scriptoria litterarum apostolicarum*), à

<sup>1</sup> GÖLLER, *op. cit.*, p. 78\*, 79\*.

<sup>2</sup> GÖLLER, *op. cit.*, p. 78\*, n. 1-79\*, n. 3, donne des ex. de corrections faites par Jacques de Menthonnex (*archidiac. Remensis*) et par Jean de Brogny (*ep. Vivarien. et card. Vivarien.*).

<sup>3</sup> Arch. Vat., R. A. 152, f. 393 v<sup>o</sup> (confirmation de sa charge par Urbain V) ; il était mort av. le 13 juil. 1370 (R. A. 172, f. 207 v<sup>o</sup>).

<sup>4</sup> Arch. Vat., R. V. 272, f. 237 v<sup>o</sup> (3 mai 1373, le pape lui réserve un canon. à la cath. de Gen.). Il semble avoir eu également un canon. à Lausanne (REYMOND, *Dignitaires*, 383).

Guillaume Favre (*Fabri*), clerc du diocèse de Genève, qui mourut l'année suivante et fut remplacé, à la demande du comte Pierre de Genève, par le secrétaire de ce dernier, Nicolas de *Graveriis* <sup>1</sup>.

Dans le bureau de la grosse travaillaient les *scriptores litterarum apostolicarum*. Au nombre de 70 sous Jean XXII, ils étaient 100 sous Urbain V. Les documents du pontificat de Clément VII nous donnent les noms d'une série de *scriptores* d'origine genevoise <sup>2</sup>. Citons Pierre de Magnier, qui avait étudié le droit canon à Avignon et qui fut, pendant cinq ans, le familier de l'évêque de Genève Guillaume Fournier de Marcossey, avant de devenir *scriptor* en 1378 <sup>3</sup>; Thomas de Saint-Jorioz, de Duing, clerc de Genève, bachelier en droit civil, familier du cardinal Jacques de Menthonnex, était *litterarum apostolicarum scriptor* en 1391 et complétait son salaire par les revenus de la chapellenie de Sainte-Marie dans l'église du prieuré de Saint-Jorioz, au diocèse de Genève, et par le personnat de l'église paroissiale d'Yverdon, dans le diocèse de Lausanne <sup>4</sup>; citons encore Etienne Viret, bachelier ès lois, qui donna également des cours à l'université pendant deux ans (1393-1394), à côté de son travail à la chancellerie pontificale, et à qui Benoît XIII accorda un canonicat à la cathédrale de Genève <sup>5</sup>; Rodolphe du Nant, bachelier ès lois de l'université de Montpellier, chapelain de l'autel de Sainte-Marie-Madeleine à la cathédrale de Genève et de l'autel de Saint-Nicolas à l'église Saint-Gervais, recteur de l'église de Viry, détenteur du personnat d'Ecole

<sup>1</sup> Arch. Vat., R. S. 60, f. 80 v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Jean de Sion, chan. préb. de Gen. demande l'emploi (*officium*) de *scriptor* le 13 juil. 1348 (Arch. Vat., R. S. 17, f. 151). Le 20 nov. 1348, il porte le titre de *scriptor et familiaris* du pape (Arch. Vat., R. S. 18, f. 35; R. S. 19, f. 219; R. S. 22, f. 6 v<sup>o</sup>). Jean de Sion exerça ensuite les fonctions d'aumônier secret du pape de 1349-1350 (cf. supra) et fut de nouveau un des cent *scriptores* ou *grossatores* d'Innocent VI, de 1354 à 1360 (SCHÄFER, *Ausgaben... unter Bened. XII., Klem. VI. u. Innoc. VI.*, p. 557 et 655; Arch. Vat., R. A. 145, f. 517 (*scriptor noster*). Reçut une absolution entre janv. et avril 1361. Mort av. le 23 fév. 1363 (R. A. 152, f. 117).

<sup>3</sup> Arch. Vat., R. S. 48, f. 389 v<sup>o</sup>-399. Cf. App. III.

<sup>4</sup> Arch. Vat., R. S. 78, f. 136.

<sup>5</sup> Arch. Vat., R. S. 87, f. 48 (*Rotulus scriptorum litterarum apostolicarum*, 20 nov. 1394).

et de Montlardier, au diocèse de Genève (décanat d'Aubonne), était *scriptor* en 1394, à la fin du pontificat de Clément VII <sup>1</sup>.

A côté de la *scriptoria* où étaient rédigées les bulles, il y avait le bureau de la minute, où les *abbreviatores* faisaient passer les suppliques, munies du *Fiat* ou du *Concessum* pontifical, de la forme supplicatoire à la forme de rescrit et préparaient, d'après les données de la requête, la minute résumée de la bulle future, qui était grossoyée et enrobée de formules officielles par les *scriptores*. Voici quelques *abbreviatores* genevois relevés dans les registres pontificaux. Jean de Divonne, bachelier *in utroque jure*, curé de Mieussy, chanoine de Genève depuis 1347 <sup>2</sup>, détenteur de la chapelle dite de l'Ecole depuis 1351, procureur du dauphin de Viennois en 1354 <sup>3</sup>, devint *abbreviator* sous le pontificat d'Innocent VI, de 1358 à 1360 <sup>4</sup>; Nicolas Cortési, nommé *abbreviator* par Clément VII, mourut en 1389 <sup>5</sup>; Etienne de Bornand, clerc du diocèse de Genève, bachelier en droit civil, tout en poursuivant ses études, remplissait les fonctions d'*abbreviator* en 1394 <sup>6</sup>; Thomas de Saint-Jorioz, qui était *scriptor* en 1391, cumula les deux fonctions et devint *scriptor et abbreviator* en 1404, date à laquelle Benoît XIII lui donna un canonicat à la cathédrale de Lausanne, à la demande du cardinal Amédée de Saluces <sup>7</sup>; Pierre de Mussy ou Mouxy (*Moussiaco*), curé de Moudon, diocèse de Lausanne, avec dispense de résidence, et chanoine de Lausanne, était *abbreviator*

<sup>1</sup> Arch. Vat., R. S. 87, f. 48 (demande un bénéf. à l'égl. de Lausanne). Cf. App. III.

<sup>2</sup> Arch. Vat., R. A. 111, f. 313 v<sup>o</sup>; R. V. 206, f. 470.

<sup>3</sup> Arch. Vat., R. S. 27, f. 189 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

<sup>4</sup> Arch. Vat., R. S. 31, f. 92 v<sup>o</sup>. Procureur du chap. de Gen. à la curie (MDG, XVIII, n<sup>o</sup> 138 : 1350). Est nommé *executor* de bulles de provision (18 juin 1359 : R. A. 141, f. 370 v<sup>o</sup>; 15 juin 1360 : R. A. 142, f. 471 v<sup>o</sup>). Le 26 juin 1360, *mag.* Jean de Divonne est autorisé à percevoir les fruits des can. et préb. qu'il a aux égl. de Genève et de Verceil, bien que résidant à la curie pontif. (Arch. Vat., R. A. 144, f. 209 v<sup>o</sup>).

<sup>5</sup> Arch. Vat., R. S. 75, f. 64 v<sup>o</sup>.

<sup>6</sup> Arch. Vat., R. S. 82, f. 19 v<sup>o</sup> (*Rotulus* de l'univers. d'Avignon adressé à Benoît XIII); M. FOURNIER, *Les Statuts et privilèges des universités françaises*, II, n<sup>o</sup> 1270, p. 36, 64.

<sup>7</sup> Qui l'appelle bachel. en décrets (Arch. Vat., R. S. 100, f. 174).

*et scriptor* de 1400 <sup>1</sup> à 1409 <sup>2</sup>. Enfin, en 1407, nous trouvons un Pierre Fabri de Filly, au diocèse de Genève, secrétaire du cardinal Jean de Brogny, parmi les *scriptores et abbreviatores* <sup>3</sup>.

Dans l'administration judiciaire, je n'ai trouvé qu'un Genevois parmi les hauts fonctionnaires, sous le pontificat de Clément VI. Il s'agit de *mag.* Guillaume de Champanges (*Cham-pingio*) près de Thonon, cleric du diocèse de Genève, chapelain du pape en 1345 <sup>4</sup> et « auditeur des causes du Sacré Palais » en 1346 <sup>5</sup>. L'audience des causes du palais apostolique était une cour de justice qui rendait des arrêts sans appel <sup>6</sup>.

Pendant le schisme, un ancien familier de Clément VII, le chanoine de Genève et prieur de Viuz, Jordan Eymion <sup>7</sup> fut protonotaire apostolique ; il mourut en 1394 <sup>8</sup>.

Dans le dernier ressort de l'administration centrale de l'Eglise, la pénitencerie pontificale, nous n'avons rencontré qu'un pénitencier du pape originaire du diocèse de Genève ; encore ne s'agit-il pas du grand pénitencier de l'Eglise, fonction

<sup>1</sup> Arch. Vat., R. S. 95, f. 32 ; il obtint ce can. en juil. 1400, à la demande du cte Amédée de Savoie au service duquel il avait été (*pro ipsius comitis negociis haecenus fideliter laboravit*).

<sup>2</sup> Il était curé de Passy, diocèse de Genève en 1404 (Arch. Vat., R. S. 96, f. 137), doyen d'Annecy et curé de Sainte-Marie-Madelaine, à Genève, en 1409 (R. S. 103, f. 112) et il demanda, la même année, et obtint le décanat d'Annemasse « *qui sine cura est* » (R. S. 103, f. 157 v<sup>o</sup>). Chan. de Gen., il avait également des bénéf. à Avignon et à Saint-Paul-Trois-Châteaux. *Cubicularius* et famil. du card. Jean de Brogny, il mourut en 1417 (R. S. 106, f. 193). Gen., Arch. Et., *Obit. Confr. et Hop. de la Trinité*, f. 16 ; *Obit. de Genève*, 118, n. 2 ; *Mss. Galiffe*, 39, 235 cite un Pierre de Mouxy, en 1409. Cf. sur lui FORAS, IV, 209 ; M. REYMOND, *Dignitaires*, 396.

<sup>3</sup> Jean de Brogny demande pour lui l'égl. de Bernex, dioc. de Genève, non obstant qu'il ait des can. et préb. à Tournay, Lyon et Evreux (Arch. Vat., R. S. 102, f. 228 v<sup>o</sup>).

<sup>4</sup> Cf. App. II.

<sup>5</sup> Arch. Vat., R. A. 86, f. 184 ; GRAEFF, *Bull. Acad. delph. cit.*, V, n<sup>o</sup> 789.

<sup>6</sup> MOLLAT, *Les papes d'Avignon*, p. 326 ; E. CERCHIERI, *Capellani papae et apostolicae Sedis auditores causarum sacri palatii apostolici seu Sacra Romana Rota...*, t. II, (Rome, 1920), p. 30 cite *mag. Guittus [Guillelmus] de Campigio* d'après Arch. Vat., *Armad.* XV, caps. XI, n. 7, p. III.

<sup>7</sup> Arch. Vat., R. S. 67, f. 124 v<sup>o</sup> (22 juil. 1385, reçoit *motu proprio* un can. à l'égl. de Genève).

<sup>8</sup> Arch. Vat., R. S. 86, f. 75 v<sup>o</sup> et f. 117 v<sup>o</sup>.

réservée à un cardinal, mais d'un pénitencier mineur de Clément VII, le Franciscain Pierre de Rumilly <sup>1</sup>. Il y avait, au XIV<sup>e</sup> siècle, sous chaque pontificat, entre 12 et 18 pénitenciers apostoliques mineurs qui appartenaient, en règle générale, aux ordres mendiants. Leurs fonctions consistaient à entendre les confessions dans l'église cathédrale ou principale du lieu où résidait le pape. Ils pouvaient accorder soit des dispenses, soit des absolutions, mais devaient cependant soumettre au souverain pontife les requêtes qui leur étaient adressées. Le *rotulus* de frère Pierre de Rumilly en est un exemple.

#### LES CHAPELAINS HONORAIRES DU PAPE

A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, les papes avaient à leur service des chapelains attitrés, avec des obligations précises et un traitement fixe. Au nombre de 15 à 20 sous Jean XXII, ils portaient le titre de chapelains ordinaires (*capellani commensales, clerici capellae interioris* ou *servientes in hospitio pape*) <sup>2</sup>.

Jean de Sion, avant de devenir *scriptor* de la chancellerie et aumônier secret du pape, était chapelain ordinaire (*clericus capelle nostre*) de Clément VI, en 1343 <sup>3</sup>. Guy de Chauliac, médecin de Clément VI, portait le titre de *capellanus commensalis* du pape, en 1344 <sup>4</sup>. Le cardinal Jean de Brogny

<sup>1</sup> Il adressa au pape un *rotulus* dans lequel il demanda, entre autres, une absolution plénière *in articulo mortis* pour Pierre de Magnier, clerc du dioc. de Genève et *scriptor* à la chancellerie pontificale, ainsi que pour Jacques Truffier, prêtre du dioc. de Genève, futur chapelain honor. du pape (Arch. Vat., R. S. 55, f. 86 v<sup>o</sup> - 87 v<sup>o</sup>: 22 nov. 1378). Son nom ne figure pas, du moins sous cette forme, dans la liste des pénitenciers mineurs de Grégoire XI et de Clément VII, publiée par E. GÖLLER, *Die päpstliche Pönitentiarie*, Bd. I, I. Teil, (Rome, 1907), p. 134.

<sup>2</sup> K. H. SCHÄFER, *Päpstliche Ehrenkapläne aus deutschen Diözesen im 14. Jahrh.*, dans « Röm. Quartalschrift f. christl. Altertumskunde u. f. Kirchengesch. », XXI (1907), p. 97-113.

<sup>3</sup> Arch. Vat., R. S. 4, f. 111 (21 juil. 1343: demande à percevoir les revenus de ses bénéf. actuels et futurs, bien que résidant à la curie); R. A. 137, f. 280; R. V. 160, f. 318 v<sup>o</sup>. Cf. DÉPREZ, *Lettres closes, patentes et curiales de Clément VI se rapportant à la France*, n<sup>o</sup> 289.

<sup>4</sup> Arch. Vat., R. S. 28, f. 41 (11 avril 1344).

était *capellanus et familiaris continue commensalis* du pape en 1389<sup>1</sup>, de même que Guillaume de Lornay, évêque de Genève en 1388, fut chapelain, chambrier et familier de Clément VII<sup>2</sup>.

A côté des chapelains ordinaires, dont le nombre était fixe, les papes nommaient des chapelains honoraires qui bénéficiaient de certains droits et honneurs dont jouissaient les chapelains ordinaires, sans recevoir de traitement ni être soumis à des obligations de service. Les chapelains ordinaires et honoraires dépendaient directement du pape et n'étaient par conséquent pas soumis à la juridiction de leur évêque (pour les séculiers) ou de leur supérieur (pour les réguliers). La plupart de ces chapelains honoraires, qui recevaient l'investiture des mains du camérier du pape, ne résidaient pas à la curie. C'étaient des religieux, séculiers et réguliers, qui s'étaient rendus agréables au souverain pontife et dont les mérites étaient récompensés par ce titre honorifique. Il est intéressant de connaître les noms de ces chapelains honoraires dont la physionomie prend ainsi un relief particulier. Si ce n'étaient peut-être pas toujours des personnalités marquantes, ces bons serviteurs du pape appartenaient à une catégorie de gens qui a son importance pour qui veut étudier la politique du Saint-Siège et ses rapports avec les différents diocèses ou avec les ordres monastiques. La liste que nous avons dressée d'après les documents du Vatican<sup>3</sup> montre bien à quel point Clément VII favorisa les ecclésiastiques de son diocèse, puisque nous trouvons six chapelains honoraires originaires du diocèse de Genève sous son pontificat, contre trois chapelains sous le pontificat de Clément VI, un sous Urbain V et deux sous celui de Benoît XIII. Sur les six chapelains genevois de Clément VII, trois étaient des séculiers et trois étaient des réguliers appartenant aux prieurés de Saint-Victor, de Satigny et de Champagny.

<sup>1</sup> Arch. Vat., R. S. 76, f. 90.

<sup>2</sup> EUBEL, *Hierarchia catholica*, I, 271.

<sup>3</sup> Cf. App. II.



## MÉDECINS DU PAPE

Sous le pontificat de Clément VI, nous trouvons à la curie deux médecins du pape qui, pour n'être pas originaires du diocèse de Genève, y possédaient des bénéfices ecclésiastiques : Raymond Reynaud et Guy de Chauliac.

*Mag.* Raymond Raynaud (*Raynaldi alias de Varsio*), originaire du diocèse d'Embrun, familier de Clément VI, licencié en médecine, fut médecin du pape (*physicus* ou *medicus pape*) dès le début du pontificat jusqu'en 1346. Le 18 juillet 1342, Raymond Reynaud reçut le décanat rural de Ceysérieu <sup>1</sup>, au diocèse de Genève, devenu vacant par la translation de Guy de Ancisa au siège épiscopal d'Acqui (province de Milan) <sup>2</sup>. Le médecin du pape abandonna l'archiprêtré de Colle-Val-d'Elsa (diocèse de Volterra), en possession duquel il n'était d'ailleurs pas entré. Il donna son nouveau bénéfice à cens *gentibus suis* pour 180 fl. et fit verser à la Chambre apostolique *pro parte contingente* 120 fl. pet. p., le 24 juillet 1344, et 52 fl. le 12 janvier 1345 <sup>3</sup>. R. Raynaud fut inhumé le 23 février 1346 <sup>4</sup>.

Le successeur de R. Raynaud comme médecin du pape et comme doyen de Ceysérieu fut Guy de Chauliac <sup>5</sup>. Il obtint, le 31 mars 1346, le décanat rural de Ceysérieu, vacant depuis la mort, à la curie, de R. Raynaud <sup>6</sup>. Guy de Chauliac devint, le 20 septembre 1348, chanoine prébendé à la cathédrale de Genève, après la mort de Jean Copier, du vivant duquel ce

<sup>1</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dict. biogr. des médecins en France au moyen âge*, II, p. 679 reproduit, sans la redresser, la lecture défectueuse de *Teziniaci* et sans identifier l'autre forme, lue correctement (*Cesariaci*) par L. MOHLER, *Einnahmen... unter Klem. VI.*, p. 496.

<sup>2</sup> Arch. Vat., R. S. 1, f. 75 ; R. V. 152, f. 291 ; R. A. 66, f. 115 ; GRAEFF, *Bull. Acad. delph. cit.*, II, n° 58. G. de Ancisa, chan. de Turin, avait reçu le décanat rur. de Ceysérieu le 25 juil. 1338 (J. M. VIDAL, *Lettres comm. de Ben. XII*, II, n°s 5497 et 6236).

<sup>3</sup> MOHLER, *loc. cit.*

<sup>4</sup> SCHÄFER, *Ausgaben... unter Ben. XII., Klem. VI. u. Innoc. VI.*, p. 317 (avec le détail des dépenses pour ses funérailles ordonnées par le pape).

<sup>5</sup> WICKERSHEIMER, *op. cit.*, I, p. 214-215.

<sup>6</sup> Arch. Vat., R. S. 17, f. 234 v° ; R. V. 170, f. 264 v° ; R. A. 82, f. 397 v° ; GRAEFF, *loc. cit.*, n° 693. Les documents l'appellent seulement *Raymundus dictus de Varsio* (non de *Variis*, comme a lu GRAEFF).

bénéfice avait été réservé au célèbre médecin <sup>1</sup>. Guy de Chauillac demanda au pape des bénéfices pour Jean de Beaumont (*Bellomonte*), clerc du diocèse de Genève <sup>2</sup>, et pour son neveu Jean de Chauillac, clerc du diocèse de Saint-Flour et chanoine de Lausanne, il obtint l'église paroissiale de *Poliaci*, au diocèse de Genève (Pouilly, décanat d'Aubonne, ou Polliou, décanat de Ceysérieu) <sup>3</sup>.

#### LES ÉTUDIANTS AU STUDIUM D'AVIGNON

Pour terminer, il convient de dire quelques mots des étudiants originaires du diocèse de Genève, qui prirent des grades universitaires à la Faculté des droits du *Studium* d'Avignon, lequel avait reçu ses premiers Statuts en 1303 <sup>4</sup>, sous le pontificat de Boniface VIII. Des écoles de droit, de théologie et de médecine y existaient déjà auparavant. Mais au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, les papes résidant dans la ville comblèrent l'université de privilèges <sup>5</sup> et en firent un des centres d'études juridiques les plus importants après Bologne.

La principale raison de l'attraction qu'exerçait l'université d'Avignon était la tolérance des papes du XIV<sup>e</sup> siècle à l'égard de l'enseignement du droit romain, qui avait été prohibé à l'université de Paris, en 1219, par la décrétale *Super specula* du pape Honorius III. Celui-ci avait, en effet, interdit l'enseignement du *jus civile* à Paris et dans les environs, à la demande

<sup>1</sup> Arch. Vat., R. A. 102, f. 167 v<sup>o</sup> ; GRAEFF, n<sup>o</sup> 1098. G. de Chauillac était encore chan. et sacristain de Vienne, chan. et prévôt de Saint-Juste de Lyon.

<sup>2</sup> Arch. Vat., R. S. 15, f. 128 (6 oct. 1347). G. de Chauillac est cité comme chan. de Gen., MDG, XVIII, 323 (1374), MD Acad. Salés., XIV, 51 (1387), 195. Gen., Arch. Et., *Obit. Confr. et Hop. de la Trinité*, f. 10 ; *Obit. de Genève*, 164, n. 4.

<sup>3</sup> Arch. Vat., R. S. 28, f. 41 (11 avril 1355).

<sup>4</sup> Cf. R. CAILLET, *L'Université d'Avignon et sa Faculté des droits au moyen âge*, Paris, 1907.

<sup>5</sup> L'un des plus importants de ces privilèges fut celui que Clément VII accorda, en 1388, aux membres de l'université de jouir de leurs bénéfices pendant douze ans, nonobstant tout empêchement contraire (M. FOURNIER, *Les Statuts et privilèges des universités françaises*, II, n<sup>o</sup> 1266).

du roi de France Philippe-Auguste, qui voulait montrer par là que son royaume était bien indépendant de l'Empire, en droit et en fait, et que les lois impériales, c'est-à-dire le droit romain, n'y avaient pas cours<sup>1</sup>. D'autre part, l'ancienne prévention de l'Eglise contre le droit civil était tombée, au XIV<sup>e</sup> siècle ; la place que le *Studium* d'Avignon, comme d'ailleurs ceux d'Orléans, de Toulouse et de Montpellier réservaient à l'enseignement du *jus civile*, des *leges* montre bien l'importance que revêtait la connaissance du droit romain pour les clercs séculiers, aussi bien pour les chanoines des chapitres cathédraux et collégiaux que pour les curés ou pour les notaires apostoliques qui instrumentaient pour le compte des officiaux et des cours ecclésiastiques.

Nous sommes renseignés sur la fréquentation du *Studium* d'Avignon par des étudiants originaires du diocèse de Genève grâce aux suppliques individuelles adressées aux papes, mais surtout grâce aux *rotuli* que les universités adressaient au Souverain Pontife, à chaque élection pontificale et souvent plusieurs fois par pontificat. Ces *rotuli* sont des suppliques collectives contenant les noms de tous les docteurs, étudiants gradués et étudiants nobles, qui demandaient un bénéfice ou une grâce expectative. Les *rotuli*<sup>2</sup>, les suppliques et les bulles nous font connaître les noms des étudiants originaires de nos régions et ceci à une époque pour laquelle nous n'avons pas de matricules. Par sa position géographique, par l'attrait qu'elle exerçait en raison de la présence de la curie pontificale dans la

<sup>1</sup> Sur la question, cf. M. FOURNIER, *L'Eglise et le droit romain au XIII<sup>e</sup> siècle*, dans « Nouvelle Revue histor. de droit franç. et étranger », 1890, p. 115 sq. ; E. CAILLEMER, *Honorius III et le droit civil*, Lyon, 1881.

<sup>2</sup> Publiés en grande partie, mais sans l'indication des bénéfices demandés et avec de nombreuses fautes de lecture pour les noms propres, par M. FOURNIER, *Les Statuts et les privilèges des universités françaises...*, II. Le premier *rotulus* de l'univers. d'Avignon adressé à Clément VII, 22-26 nov. 1378 (Arch. Vat., R. S. 49, f. 101 à 157 v<sup>o</sup>). avait échappé à FOURNIER ; les autres *rotuli* de l'univers. d'Avignon sont : le 2<sup>e</sup> *rotulus* adressé à Clément VII, le 9 août 1393 (FOURNIER, *op. cit.*, II, n<sup>o</sup> 1269, p. 330-342), le premier *rotulus* adressé à Benoît XIII, 18-23 octobre 1394 (*ibid.*, n<sup>o</sup> 1270, p. 342-363), le 2<sup>e</sup> *rotulus* adressé à Ben. XIII, même date (*ibid.*, n<sup>o</sup> 1271, p. 363-369). Un 3<sup>e</sup> *rotulus* adr. à Ben. XIII, le 23 octobre 1404 (R. S. 98, f. 278-292 v<sup>o</sup>) a également échappé à FOURNIER.

ville et à cause de l'enseignement du droit romain qui y était donné, l'université d'Avignon compta naturellement beaucoup d'étudiants des diocèses français voisins ; pendant le grand schisme, les étudiants venus des diocèses de Genève et de Lausanne furent particulièrement nombreux. Le dépouillement des documents du Vatican m'a permis d'établir une liste de 72 étudiants gradués pour la période de 1378 à 1410. Ce chiffre est certainement très inférieur à la réalité, car je n'ai retenu que les noms des étudiants qui mentionnent expressément le lieu de leurs études (cf. Appendice III).

Fait intéressant et qui confirme la diffusion croissante du droit romain, le nombre des gradués en droit civil est deux fois plus élevé que celui des gradués en droit canon. La liste contient, en effet, 44 bacheliers ou licenciés ès lois, alors qu'il n'y en a que 18 en décrets ; 6 bacheliers ont pris leurs grades *in utroque jure*, 3 bacheliers ès arts figurent dans la liste et un étudiant n'a pas indiqué dans quel droit il a pris ses grades.

Les gradués de la Faculté des droits d'Avignon étaient tenus de faire des leçons extraordinaires. Tout bachelier, candidat à la licence ou au doctorat, devait commenter certains livres de droit civil et canon, d'où les expressions de *legens extraordinarie* ou d'*actu legens*, qui accompagnent, dans les suppliques et les *rotuli*, les noms des étudiants lecteurs. Cette mention signifie que les bacheliers en question étaient alors en train de donner leurs cours extraordinaires.

Pour mesurer l'importance de l'élément « genevois » à l'université d'Avignon, rappelons que le *rotulus* du 9 août 1393, adressé à Clément VII, donne 11 noms de docteurs en droit (professeurs ordinaires), 17 nobles gradués en droit, 39 licenciés en droit, 116 bacheliers dans l'un ou l'autre droit et plus de 300 étudiants se préparant au baccalauréat. Le nombre est plus élevé dans les deux *rotuli* adressés à Benoît XIII <sup>1</sup>.

Les Genevois du diocèse qui prirent leurs grades à l'université d'Avignon provenaient de différentes classes de la société. Parmi nos 72 étudiants, 7 appartenaient à des familles nobles (Arbère, de Baume, de Charansonay, de Lornay, de Sauvernier,

<sup>1</sup> R. CAILLET, *op. cit.*, p. 110.

de Taninge) ; les autres étaient d'origine bourgeoise et venaient de Genève, des principales localités du diocèse ou de petites paroisses rurales.

La plupart de ces étudiants étaient des religieux. Au moment de leurs études, 7 avaient déjà un canonicat et une prébende, 18 possédaient une église paroissiale et 3 appartenaient à un ordre monastique. Tous ces étudiants avaient 17 ans au minimum en commençant leurs études (deux indiquent leur âge : 21 et 22 ans) ; cinq années étaient nécessaires pour se présenter au baccalauréat, à la licence et au doctorat <sup>1</sup>.

Nous pouvons suivre plusieurs de ces étudiants dans leur carrière. La plupart devinrent chanoines, car les Statuts prescrivait (art. 37) qu'à défaut de noblesse, il fallait être gradué en droit, en théologie ou en médecine pour devenir membre du chapitre <sup>2</sup>. Quelques-uns de ces étudiants parvinrent à de hautes dignités ecclésiastiques, un devint vicaire-général (35) <sup>3</sup> et un autre official de l'évêque (53) ; trois d'entre eux étaient *litterarum apostolicarum scriptores* (31, 45, 65) au moment de leurs études et ils continuèrent à remplir leurs fonctions à la chancellerie pontificale après avoir passé leurs examens ; un étudiant devint plus tard confesseur de l'antipape Félix V et fut envoyé par le chapitre de Genève au concile de Bâle (56). D'autres firent une carrière civile. L'un d'entre eux allait devenir premier syndic de Genève (47), un autre syndic (6), un troisième conseiller (10), un quatrième clerc de la cour (25). Ainsi, l'université d'Avignon fut, pendant le grand schisme, l'un des principaux centres d'études où se forma l'élite juridique du diocèse de Genève.

<sup>1</sup> R. CAILLET, *op. cit.*, p. 111.

<sup>2</sup> J. MERCIER, *Le chapitre de Saint-Pierre de Genève*, MD Acad. Salés., XIV, p. 31.

<sup>3</sup> Cf. App. III.

## APPENDICE I

LISTE DES PERSONNES ORIGINAIRES DU DIOCÈSE  
DE GENÈVE DEMEURANT A AVIGNON EN 1376 <sup>1</sup>*Paroisse de Saint-Pierre.*

(Recensement fait le 12 août 1376)

Pierus de Scto Mauricio		cortisianus	f. 430 v <sup>o</sup>
Petrus de Stanno	sartor	cortisianus	f. 431 r <sup>o</sup>
Martinus de Villa	candellerius	civis	f. 432 r <sup>o</sup>
Petrus Violetti		civis	f. 432 v <sup>o</sup>
Stephanus Degias	formaggerius	civis	f. 433 r <sup>o</sup>
Johannes Giavant	cultor	civis	f. 433 v <sup>o</sup>

(Recensement du 13 août)

Raynaldus		civis	f. 433 v <sup>o</sup>
Petrus Lupi	affanator	civis	f. 434 r <sup>o</sup>
Johannes Roletti		civis	f. 434 r <sup>o</sup>
Ugoninus	affanator	civis	f. 434 v <sup>o</sup>
Johannes Sederii	affanator	civis	f. 435 r <sup>o</sup>
Johannes Berardi	laborator	civis	f. 435 r <sup>o</sup>
Ugetta de Geneva		civis	f. 435 v <sup>o</sup>
Petrus Passeretta		civis	f. 436 r <sup>o</sup>

(Recensement du 14 août)

Mermetus Vauterii	affanator	civis	f. 438 r <sup>o</sup>
Guillelmus Assinerii	ostellerius	cortisianus	f. 438 v <sup>o</sup>

(Recensement du 30 août)

Guillelmus Heri	furnerius	cortisianus	f. 440 v <sup>o</sup>
-----------------	-----------	-------------	-----------------------

*Paroisse de Saint-Symphorien.*

(Recensement du 16 août 1376)

Petrus Conelli	affanator	civis	f. 444 r <sup>o</sup>
----------------	-----------	-------	-----------------------

(Recensement du 20 août)

Johannes Columbetti	nunptius Domini nostri	cortisianus	f. 446 v <sup>o</sup>
Johannes Rolandi		civis	f. 447 r <sup>o</sup>
Bresetta		civis	f. 448 r <sup>o</sup>

<sup>1</sup> D'après le *Liber divisionis cortesianorum et civium Romanae curie et civitatis Avin. post recessum Romanae curie factum de mandato sanctissimi domini nostri dni Gregorii pape XI*, Archives du Vatican, Reg. Avin. 204, f. 428-507.

Stephanus Leggiet	ciabatterius	cortisianus	f. 448 r <sup>o</sup>
Petrus Lamberti	affanator	civis	f. 448 r <sup>o</sup>
Petrus Marchesii	fusterius	cortisianus	f. 448 v <sup>o</sup>
Jacobus Ingilberti	pullerius	civis	f. 449 r <sup>o</sup>
Petrus de Bona	hostellerius	civis	f. 449 v <sup>o</sup>
Johannes Vesiani	affanator	cortisianus	f. 450 v <sup>o</sup>
Petrus Molinerii		cortisianus	f. 452 v <sup>o</sup>
Stephanetta Deger		cortisiana	f. 452 v <sup>o</sup>

(Recensement du 21 août)

Monettus Imperatoris	borserius	cortisianus	f. 452 v <sup>o</sup>
Petrus Bollitonis		cortisianus	f. 453 v <sup>o</sup>
Beatrix Arnalda		cortisiana	f. 453 v <sup>o</sup>

(Recensement du 28 août)

Johannes Deporta	barberius	cortisianus	f. 455 r <sup>o</sup>
Andreas Bicheti		civis	f. 455 r <sup>o</sup>
Ugettus Çeni	cultor	civis	f. 455 r <sup>o</sup>
Pierus Depratis	tabernerius	civis	f. 455 v <sup>o</sup>
Francischus	ribererius	civis	f. 456 r <sup>o</sup>

*Paroisse de Saint-Geniès.*

(Recensement du 21 août)

Coletta Guiglelmina		cortisiana	f. 458 v <sup>o</sup>
Franciscus	sartor	cortisianus	f. 459 r <sup>o</sup>
Petrus de Geneva		cortisianus	f. 459 r <sup>o</sup>
Robertus Leardet	cultor	cortisianus	f. 459 v <sup>o</sup>
Guillelmetta		cortisiana	f. 460 r <sup>o</sup>
Stephanettus Columbetti	candelarus	civis	f. 460 v <sup>o</sup>
Guiccardus Fusterii		civis	f. 460 v <sup>o</sup>

(Recensement du 22 août)

Johannes Jolii	affanator	civis	f. 463 r <sup>o</sup>
Isabella de Castellione		cortisiana	f. 463 r <sup>o</sup>
Petrus Foresterii	cultor	civis	f. 463 v <sup>o</sup>
Johannes de Sabaudia		cortisianus	f. 464 r <sup>o</sup>
Nicholaus Homberti	affanator	civis	f. 464 r <sup>o</sup>
Jacominus de Romelier	affanator	civis	f. 464 r <sup>o</sup>
Humbertus	fusterius	civis	f. 464 v <sup>o</sup>

(Recensement du 28 août)

Francischus Martini		cortisianus	f. 464 v <sup>o</sup>
Johannes Regis		civis	f. 465 r <sup>o</sup>
Rolettus Pavonis	ciabatterius	cortisianus	f. 465 v <sup>o</sup>
Peronetta Ferestarie	vidua	cortisiana	f. 466 r <sup>o</sup>

*Paroisse de Notre-Dame la Principale.*

(Recensement du 22 août)

Guillelmus Pistonis	sartor	cortisianus	f. 467 r <sup>o</sup>
Margherita	mulier poeti	cortisiana	f. 469 r <sup>o</sup>

(Recensement du 23 août)

Domna Perona		cortisiana	f. 470 v <sup>o</sup>
Johannes Decessel [de Seyssel]	fusterius	cortisianus	f. 470 v <sup>o</sup>
Johanna relicta Johannis sartoris		cortisiana	f. 471 v <sup>o</sup>

*Paroisse de Saint-Didier.*

(Recensement du 23 août)

Michael Delaplasa	barbitonsor	cortisianus	f. 477 r <sup>o</sup>
Guillelmus Rossodi		civis	f. 478 r <sup>o</sup>
Raymundus Jaquemeti		civis	f. 478 v <sup>o</sup>
Gerardus Ponceti	pasticcerius	cortisianus	f. 479 r <sup>o</sup>
Johannes Geliebonsis	affanator	civis	f. 479 v <sup>o</sup>
Guillelmus Fabri		civis	f. 480 v <sup>o</sup>
Marieta de Viono Salario		cortisiana	f. 481 r <sup>o</sup>
Johannes de Grandimonte		civis	f. 481 r <sup>o</sup>
Johanneta de Sto Merllio		cortisiana	f. 482 r <sup>o</sup>
Ghigona Dellatorre		cortisiana	f. 482 r <sup>o</sup>
Katerina Delatorre		cortisiana	f. 482 r <sup>o</sup>

*Paroisse de Saint-Agricol.*

(Recensement du 25 août)

Thomasus Raynaldi	macellarius	civis	f. 484 r <sup>o</sup>
Franciscus Fole	sartor	cortisianus	f. 485 v <sup>o</sup>
Petrus Defurno	lapidarius	cortisianus	f. 485 v <sup>o</sup>

(Recensement du 26 août)

Johannes de Baesse	affanator	civis	f. 487 r <sup>o</sup>
Petrus de Alinge		cortisianus	f. 488 v <sup>o</sup>
Mermetus Bacia			f. 488 v <sup>o</sup>
Mermetus Batholomei al. nob.		civis	f. 488 v <sup>o</sup>
Franciscus Ponceti	burserus	cortisianus	f. 489 v <sup>o</sup>
Petrus Francisci	sartor	civis	f. 490 r <sup>o</sup>
Jacobus Mermeti Uselli		cortisianus	f. 491 r <sup>o</sup>
Beatrix uxor quondam Giraudi	marischalli	cortisiana	f. 491 r <sup>o</sup>
Johannes Mermeti	fructierus	cortisianus	f. 491 r <sup>o</sup>
Petrus Vienensii		civis	f. 491 v <sup>o</sup>
Johannes Tiset		civis	f. 493 r <sup>o</sup>
Bernarda relicta Mermeti	fructiera	civis	f. 493 v <sup>o</sup>

*Paroisse de Saint-Etienne ou de la Madeleine.*

(Recensement du 27 août)

Petrus Balini	hostellerius	cortisianus	f. 496 v <sup>o</sup>
---------------	--------------	-------------	-----------------------

(Recensement du 10 septembre)

Perinus Columbeti	ribererius	civis	f. 501 r <sup>o</sup>
Armannus Bemport	affanator	civis	f. 502 r <sup>o</sup>
Bona femina		cortisiana	f. 502 r <sup>o</sup>
Guicciardus	fusterius	civis	f. 502 v <sup>o</sup>

(Recensement du 15 septembre)

Johannetus Pot		civis	f. 504 r <sup>o</sup>
----------------	--	-------	-----------------------

(Recensement du 16 octobre)

Bertettus	fusterius	cortisianus	f. 505 r <sup>o</sup>
-----------	-----------	-------------	-----------------------



## APPENDICE II

GENEVOIS CHAPELAINS ORDINAIRES ET CHAPELAINS  
HONORAIRES DU PAPE*Sous Clément VI.*

1344 13 avril : ROBERT DE SAINT-GERMAIN, *chan. de Genève*,

est reçu parmi les chap. pontif., à la demande de Jean, roi de Bohême, dont il était le chap. (R. S. 4, f. 280 ; R. A. 78, f. 219 ; GRAEFF, *Bull. Acad. delph. cit.*, II, n° 407) ; 1320 : chan. de Gen. et cellérier (MD Acad. Salés., XIV, 193) ; reçoit un can. à l'égl. de Laus., non obst. l'égl. par. de Bardonnex et les personats de Lavigny et de Colovrex, dioc. de Gen. (MOLLAT, VIII, n° 43.755). Curé de Pouilly, dioc. de Gen. (R. S. 23, f. 217 v°). Reçoit du pape l'autorisation de tester, 30 mars 1349 (R. A. 99, f. 317 v° ; R. V. 197, f. 383 v° ; GRAEFF, t. VI, n° 1183). Testa le 9 mai 1351 ; il était mort le 13 juin 1351 (R. S. 21, f. 8 v° ; R. A. 114, f. 454 v°). Gen., Arch. Et., *Obit. Confr. et Hop. de la Trinité*, f. 2 ; *Obit. de Genève*, 88, n. 1 ; MDG, III, 188, 191 ; XVIII, 20, 50, 59, 143, 172.

1345 1<sup>er</sup> août : GUILLAUME DE CHAMPANGES (*Champingio*), *chan. de Reims*,

chap. du pape, exécuter d'une bulle en fav. de Rolet de Saint-Gervais, clerc de Gen. (R. S. 9, f. 117 ; R. V. 171, f. 135 ; R. A. 84, f. 268 ; GRAEFF, II, n° 613). 1345 6 juin : chantre de la cath. de Troyes, chap. du pape, est autorisé à percevoir le revenu de tous ses bénéf. (R. V. 174, f. 222 ; R. A. 87, f. 479). 1316 21 sept. : *Guill. de Thononio* (Thonon) *dictus de Champingio*, clerc du dioc. de Gen., reçoit un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen. (MOLLAT, I, n° 1072). 1320 6 nov. : *mag. Guill. de Ch.* paie à la Chambre apost. les revenus d'une année de l'égl. d'Allinges, dioc. Gen. (GÖLLER, *Einnahmen... unter Joh. XXII.*, p. 613 : *Abugio pour Alingio*). 1323 à 1331 : curé de Serraval, dioc. Gen. (MOLLAT, VI, n° 27.564 ; MDG, XVIII, 79 ; MOLLAT, X, n° 52.499). 1327 : chan. de Sion (MOLLAT, VI, n° 27.564). 1330 : chan. de Bayeux et *jurisperitus* (MOLLAT, IX, n° 49.478). 1346 14 nov. : chantre de Troyes, chap. du pape et auditeur des causes du sacré palais, résigne ses can. et préb. à l'égl. de Maurienne (qu'il détenait depuis 1327 : MOLLAT, VI, n° 28.884), donnés par le pape à Jean de Champanges, curé du Sappey, dioc. de Gen. (R. A. 86, f. 184 ; GRAEFF, V, n° 789). 1347 28 août : G. de Ch. reçoit, à la curie, la résignation de l'égl. par. de Vers, dioc. de Gen., faite entre ses mains par Jean *Reltonoris*, son détenteur (R. S. 15, f. 34 v° ; R. A. 96, f. 429 ; GRAEFF, V, n° 913). Meurt 7 juil. 1349 à la curie, où son exécuter test., Jean de Ballaison, sacristain de l'égl. de Villeneuve, dioc. d'Avignon, règle sa succession avec la Chambre apost. (MOHLER, *Einnahmen... unter Klem. VI.*, p. 427). Guill. de Ch. ne saurait être rattaché à la famille noble de Champion, comme le fait H. A. v. ROTEN, *Domkapitel von Sitten*, dans « Vallesia », I (1946), p. 63.

1345 18 déc. : RODOLPHE DE CHISSÉ, *chan. de Maurienne et de Lausanne*,

chap. du pape, obtient, sur sa demande, le prieuré de Sutrieu, dioc. de Gen., vac. par la résignation de Jean de Pontverre (R. S. 12, f. 154 v° ; R. V. 173, f. 223 v° ; R. A. 86, f. 278). 1347 25 mai : *Rod. de Ch.*, chap. pontif., est autorisé à percevoir le revenu de ses bénéf. pendant 3 ans, bien que non-résident ou aux études (R. V. 180, f. 166 ; R. A. 93, f. 518 v°) ; chan. de Gen. dès 1347, év. de Grenoble 1351, archev. de Tarentaise 1380, † 1385 (FORAS, II, 48 ; *Obit. de Genève*, 23, n. 1).

*Sous Urbain V.*

1362 nov. 22 : ETIENNE GALOPIN, *official de l'év. de Genève, bachel. in utroque jure,*

demande et obtient le titre de chap. pontif., non obst. qu'il possède l'égl. par. de Rumilly, dioc. de Gen. (R. S. 36, f. 25 v<sup>o</sup> ; R. A. 150, f. 153 v<sup>o</sup>). Mentionné comme chap. pontif. 19 mars 1365 (R. A. 198, d'après SCHÄFER, *Päpstl. Ehrenkapläne aus deutsch. Diöz.*, dans « Röm. Quartalschr. f. christl. Altertumskd. u. f. Kirchengesch. », XXI (1907), p. 106 : *Salopini*). 1366 : chan. de Genève (MDG, II, 386 ; XVIII, 295 (1366), 312 (1371), 323 (1374), 328 (1375), 332 (1376)). 1375-1393 : prévôt de Lausanne. 1378 27 nov. : chap. du Saint-Siège et sous-collect. de la Chambre apost. pour la ville et le dioc. de Lausanne (R. S. 56, f. 27 v<sup>o</sup>). Sur ses bénéf. à l'égl. de Lausanne, cf. M. REYMOND, *Dignitaires*, p. 339.

*Sous Clément VII.*

1380 avril 2 : GUILLAUME ROLIN, *prieur du prieuré de Champagny, O. S. A., dioc. de Genève,*

chap. honor. du pape (R. A. 238, f. 251 v<sup>o</sup>).

1380 oct. 12 : JACQUES GROSSI, *prêtre du dioc. de Genève,*

chap. honor. du pape (R. A. 238, f. 253). 1381 20 sept. — 1382 20 sept. : cité avec le titre de chap. pontif. comme curé de Saint-Martin de la Balme de Cosingier (auj. Sillingy), dioc. de Gen. (R. A. 238, f. 242).

1381 janv. 23 : GUILLAUME GRANGIER (*Grangerii*), *curé d'Eloise, dioc. de Gen.,*

chap. honor. du pape (R. A. 238, f. 253).

1384 mai 28 : AMÉDÉE DE MENTHONNEX, *prieur du prieuré de Satigny, O. S. A. dioc. de Gen.,*

chap. honor. du pape (R. A. 238, f. 252).

1384 20 sept. — 1385 20 sept. : RAYMOND MISTRAL, *de Faucigny, moine du prieuré de Saint-Victor hors les murs, à Genève,*

chap. honor. du pape (R. A. 238, f. 243 v<sup>o</sup>).

Av. 1389 10 juil. : RODOLPHE DE PRELES, *familier du card. Jean de Brogny, chap. de l'autel de Saint-Laurent à la cath. de Gen.,*

chap. honor. du pape. Mort en dehors de la curie (R. S. 75, f. 114 ; 76, f. 90).

*Sous Benoît XIII.*

1394 nov. 26 : MICHEL PROLIER,

chap. honor. du Saint-Siège, demande un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen. (R. S. 87, f. 95 v<sup>o</sup>).

Av. 1402 sept. 12 : JACQUES TRUFFIER (*Trufferii*), *prêtre,*

chap. honor. du pape, sacristain de l'égl. Sainte-Marie d'Annecy, dioc. de Gen. Mort à la curie (R. S. 101, f. 162 v<sup>o</sup>).

## APPENDICE III

ÉTUDIANTS DU DIOCÈSE DE GENÈVE  
AU STUDIUM D'AVIGNON PENDANT LE GRAND SCHISME

## ABRÉVIATIONS :

F	= Fournier	non obst.	= non obstant
canon.	= canonicat	coll.	= collation
can.	= canon	év.	= évêque
civ.	= civil	lic.	= licencié
égl. par.	= église paroissiale	bach.	= bachelier
dem.	= demande	Gen.	= Genève
		Laus.	= Lausanne

1. JEAN ABONIS 1378 : prêtre, étud. en droit can., pendant 10 ans familier du déf. év. de Gen. (Guill. Fournier de Marcossey), dem. un canon. à l'égl. d'Aix, non obst. qu'il ait l'égl. par. de *Vallis-gaudemarii*, dioc. de Gap, et une chapellenie dans l'égl. de Songy (*Sonsier*), dioc. de Gen., à laquelle il est prêt à renoncer (R. S. 48, f. 398 v<sup>o</sup>).
2. PIERRE D'ALAY 1394 : clerc du dioc. de Gen., étud. en droit civ., familier du card. J. de Menthonnex, qui dem. pour lui l'égl. par. d'Arbusigny, dioc. de Gen., vac. par la mort de Pierre de Menthonnex, frère du cardinal, non obst. que Pierre d'Alay n'ait que 21 ans, empêchement pour lequel il dem. une dispense qui lui est accordée en même temps que la cure (R. S. 66, f. 36 v<sup>o</sup>). 1394 : prêtre du dioc. de Gen., bach. ès lois, dem. un canon. à l'égl. de Laus., non obst. sa cure d'Arbusigny (R. S. 82, f. 43 ; F II, p. 351, n<sup>o</sup> 283 ; p. 364, n<sup>o</sup> 34 : *Aley*).
3. JEAN D'ALBY (*Albiaco*) 1394 : clerc du dioc. de Gen., étud. en droit civ. en 2<sup>me</sup> année, dem. un bénéf. à la coll. du prieur de Saint-Victor à Gen., non obst. son défaut de naiss., étant né d'un moine de l'Ordre de Cluny et d'une femme non mariée (*soluta*) (R. S. 82, f. 61 ; F II, p. 255, n<sup>o</sup> 130). 1420 : bach. ès lois, curé de Flumet, dioc. de Gen. (R. S. 154, f. 153). Jean d'Albier, dit de Cluses, testa en 1426 (*Mss. Galiffe* 38, 19 ; 40, 5-6 ; FORAS, I, 13).
4. AYMON D'ARBÈRE (*Arberio*) 1394 : clerc du dioc. de Gen., de naiss. noble, étud. (*antiquus scholaris*) dans les deux droits, dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen. (R. S. 84, f. 171 ; F II, p. 366, n<sup>o</sup> 180). Mentionné comme clerc en 1378 (R. S. 56, f. 145).
5. HENRI DES BALMES (*de Balmis*) 1378 : clerc du dioc. de Gen., bach. ès lois, dem. un canon. à l'égl. de Gen., non obst. qu'il ait un personnat dans l'égl. par. de Thônes (*Thogno*), dioc. de Gen. (R. S. 49, f. 118). 1394 : diacre du dioc. de Gen., lic. ès lois, dem. un canon. à l'égl. de Gen. (R. S. 82, f. 10 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup> ; F II, p. 344, n<sup>o</sup> 36 (*de Balma*) ; *Mss. Galiffe*, 40, 29 ; Gen., Arch. Et., *Obit. Confr. et Hop. de la Trinité*, f. 1, f. 29 : *legum doctor*). Neveu du jurisconsulte et conseiller du même nom, mort 1365 (*Obit. Genève*, 108, n. 6).

6. JEAN BARBIER, *d'Evian* 1394 : clerc du dioc. de Gen., étud. en droit civ., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Verdun (R. S. 82, f. 60 v<sup>o</sup> ; F II, p. 355, n<sup>o</sup> 127). Un Jean Barbier est conseiller en 1403, syndic en 1410 (*Mss. Galiffe*, 38, 70).
7. HUMBERT DE LA BAULME (*de Balma*) 1394 : clerc du dioc. de Gen., bach. ès lois, de naiss. noble, dem. un bénéf. à l'égl. de Gen. (R. S. 82, f. 17 v<sup>o</sup> ; F II, p. 346, n<sup>o</sup> 45 : *de Dalma*). Chan. de Lyon, fils de Jean de la Baulme (*Mss. Galiffe*, 45, 144).
8. NICOLAS DE LA BAULME (*de Balma*) 1394 : sous-diacre du dioc. de Gen., bach. ès lois, de naiss. noble, dem. un bénéf. à l'égl. de Gen. ou de Laus., non obst. qu'il ait l'égl. par. de Saint-Gervais à Gen. (R. S. 82, f. 17 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup> ; F II, p. 346, n<sup>o</sup> 44 (*Dalma*) ; R. S. 92, f. 231 v<sup>o</sup>).
9. NICOLAS BERNARD, *de Coudrée* 1378 : clerc du dioc. de Gen., bach. ès lois, en 2<sup>me</sup> année *sue lecture*, dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen., non obst. qu'il ait l'égl. par. de la Balme de Cosingier, dioc. de Gen. (R. S. 49, f. 113).
10. PIERRE DE BEYNO (Benoît [?]) 1378 : clerc du dioc. de Gen., étud. en droit civ., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen. (R. S. 49, f. 147). Un Pierre Benoît est conseiller en 1401 (*Mss. Galiffe*, 38, 90).
11. JEAN BOCONIS (ou *Botonis*) 1394 : clerc du dioc. de Gen., étud. à la fac. des arts, dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen. ou du doyen de Ceysérieu, dioc. de Gen. (R. S. 84, f. 164 ; F. II, p. 365, n<sup>o</sup> 81 ; R. S. 92, f. 222).
12. PIERRE BONET 1394 : clerc du dioc. de Gen., bach. ès lois en 8<sup>me</sup> année, dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen. (R. S. 84, f. 159 ; F II, p. 364, n<sup>o</sup> 28).
13. JEAN DE BONNE (*de Bona*) 1378 : dioc. de Gen., étud. en droit civ., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen., non obst. qu'il ait un autel à l'égl. de Gen. (R. S. 49, f. 155 v<sup>o</sup>).
14. ETIENNE DE BORNAND 1394 : clerc du dioc. de Gen., bach. ès lois et *litterarum apostolicarum abbreviator*, dem. un canon. à l'égl. de Gen. ou un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen., non obst. qu'il ait un canon. à l'égl. de Cavaillon (R. S. 82, f. 19 v<sup>o</sup> ; F II, p. 36, n<sup>o</sup> 64). Peut-être identique au n<sup>o</sup> 49.
15. GUILLAUME DE BOURDIGNY 1378 29 nov. : prêtre du dioc. de Gen., étud. ès arts, dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Théroüanne ou de Paris, non obst. qu'il ait l'égl. par. de Chaumont, dioc. de Gen., et le personnat de Sercus, dioc. de Théroüanne (R. S. 56, f. 75 ; R. S. 57, f. 151). Il avait été recommandé au pape par son parent (*consanguineus*) Robert de *Juria*, doct. en droit civ., grand juge (*judex maior*) du cte de Gen., pour un canon. (R. S. 57, f. 140). Fils de Perriaud de B., cité 1388 : chapelain, 1396 : clerc (Gen., Arch. Et., *Obit. Confr. et Hop. de la Trinité*, f. 18 ; *Obit. Genève*, 215).
16. MERINET OU MERMET BRUNET, *de Musières* 1394 : sous-diacre du dioc. de Gen., étud. en droit can., dem. un bénéf. à la coll. de l'abbé d'Abondance, non obst. qu'il ait déjà l'égl. par. de Vandœuvres, dioc. de Gen. (R. S. 82, f. 87 ; F II, p. 360, n<sup>o</sup> 413 (*Brimeti*)).

17. JACQUES DE CHARANSONAY 1393 9 août : clerc du dioc. de Gen., étud. ès lois en 2<sup>me</sup> année, dem. un bénéf. à la coll. du chap. de l'égl. Saint-Barnard à Romans, dioc. de Vienne (R. S. 81, f. 228 v<sup>o</sup> ; F II, p. 340, n<sup>o</sup> 251) ; 1394 : clerc du dioc. de Gen., de naiss. noble par les deux ascendances, bach. ès lois, étud. en droit civ., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. d'Autun (R. S. 82, f. 18 ; F II, p. 346, n<sup>o</sup> 50 ; cf. FORAS, I, 362-363, cité 1417-1447).
18. ROBERT DE CHARANSONAY 1394 : moine de l'Ordre de Cluny, étud. en droit can., du dioc. de Gen., dem. un bénéf. à la coll. du prieur de Nantua, dioc. de Lyon (R. S. 82, f. 54 v<sup>o</sup> ; F II, p. 353, n<sup>o</sup> 60 et p. 358, n<sup>o</sup> 313).
19. MERINET DE CHÂTILLON (*Castellione*) 1394 : clerc du dioc. de Gen., bach. *in utroque jure*, « qui a étudié de manière ininterrompue pendant 12 ans et continue ses études », dem. un canon. à l'égl. d'Autun, non obst. qu'il ait l'égl. par. de Passy, dioc. de Gen., l'égl. de Sainte-Marie-de-l'Ile, dioc. de Cavaillon, et Saint-Anatole, à Salins, dioc. de Besançon (R. S. 82, f. 38 ; F II, p. 349, n<sup>o</sup> 228 et R. S. 89, f. 99 v<sup>o</sup>, 27 oct 1394 : *Rotulus* de Franç. de Menthon, chev., *capitaneus* de la ville d'Avignon, son parent). Mentionné comme clerc et licencié *in utroque jure* dans le *rotulus* de Marie de Bourgogne, ctesse de Savoie (R. S. 98, f. 131 v<sup>o</sup> : 25 oct. 1403).
20. NICOD DE CHÂTILLON 1394 : sous-diacre du dioc. de Gen., bach. ès lois, *actu legens*, dem. un canon. aux égl. de Cambrai, Gen. ou Laus., ou un bénéf. à la coll. de l'abbé de Saint-Maurice d'Againe, dioc. de Sion, ou de l'abbé d'Abondance, dioc. de Gen., non obst. qu'il ait un canon. à l'égl. collég. Saint-Géry à Cambrai (R. S. 82, f. 25 v<sup>o</sup> ; F II, p. 347, n<sup>o</sup> 114). Fils de Humbert, chev. (*Mss. Galiffe*, 45, 385).
21. GUY CHIBLISSAT 1389 6 fév. : clerc du dioc de Gen., étud., reçoit *motu proprio* de Clém. VII un canon. à l'égl. de Gen., vac. par la mort, à la curie, de Guil. Pollier, *emptor* et familier du pape (R. S. 75, f. 22) ; 1394 17 sept. : le card. J. de Brogny dem. pour son parent et familier G. Ch., bach. en décrets et chan. de Laus., un canon. avec préb. et la sacristie de l'égl. de Carpentras, non obst. la grâce expect. d'un canon. à l'égl. de Chartres (R. S. 86, f. 133) ; prébendier de Crissier, dioc. de Laus., 1408 (REYMOND, *Dignitaires*, 295).
22. JEAN DE CHISSÉ 1378 26 nov. : prêtre du dioc. de Gen., étud. en droit can. en 2<sup>me</sup> année, dem. un canon. à l'égl. de Besançon, non obst. qu'il ait l'égl. par. de Magland, dioc. de Gen. (R. S. 49, f. 147) ; 1381 25 janv. : Franc., év. de Grenoble, son parent, dem. pour lui l'archidiac. ou un canon. à l'égl. de Metz (R. S. 61, f. 31 v<sup>o</sup>) ; 1394 : le camérier du pape dem. pour lui un canon. à l'égl. de Gen., non obst. qu'il ait déjà le déc. de l'égl. collég. Saint-Jacques de Sallanches, un canon. à l'égl. de Tarentaise, l'*hospitale* de Saint-Jean Baptiste à Avignon et l'égl. par. de Sainte-Marie de *Mota*, dioc. de Saint-Paul-Trois-Châteaux (R. S. 82, f. 231 ; 86, f. 142 v<sup>o</sup> ; 88, f. 49). Chan. de Gen. 1414 (*Obit. Genève*, 138, n. 3 ; MDG II, 198 : 1418). J. de Ch., bourgeois de Bonneville, lic. et doct. en droit civ., devint conseiller du duc de Savoie (FORAS, II, 45, 47, 58 ; *Mss. Galiffe*, 45, 384 : Jean, fils de feu Henri de Chissé, en 1370) ; il vivait encore en 1424 (R. S. 173, f. 146 v<sup>o</sup>).

23. JEAN CHOUPIN 1378 26 nov. : cleric du dioc. de Gen., étud. ès arts, dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen. (R. S. 49, f. 153). *Joh. Chopini* est témoin à Gen. en 1373 (MDG, XVIII, 318) ; en 1394, il dem. un bénéf. à la coll. de l'abbé d'Entremont, dioc. de Gen. (R. S. 93, f. 301 v<sup>o</sup>).
24. HUMBERT CHRISTIN (*Crestin*) 1394 : sous-diacre du dioc. de Gen., maître ès arts de Paris, bach. ès lois en 9<sup>m</sup>e année de ses études, dem. un bénéf. à l'égl. de Laus. ou une cure dans ce dioc., non obst. qu'il ait l'égl. par. de Flérier, dioc. de Gen., et une préb. à l'égl. de Paris (R. S. 82, f. 21 ; F II, p. 346, n<sup>o</sup> 75 : *Crescini*). Testa le 29 mai 1430. Cf. sur ses bénéf. à Laus. REYMOND, *Dignitaires*, 296.
25. ETIENNE DE CONFIGNON 1394 : cleric du dioc. de Gen., étud. en droit civ., dem. un bénéf. à l'égl. de Gen. (R. S. 82, f. 54 v<sup>o</sup> et 61 v<sup>o</sup> ; F II p. 353, n<sup>o</sup> 59 et p. 355, n<sup>o</sup> 137 : *Confimono*). Fils de Johannet, notaire ; testa 15 mars 1401 ; bourg. de Gen., cleric de la cour (*Mss. Galiffe*, 38, 524).
26. AUDRISSET DANIEL 1394 : cleric du dioc. de Gen., étud. en droit civ., dem. un bénéf. à la coll. de l'abbé du monast. de Saint-Wandrille, dioc. de Rouen, ou à la coll. du prieur du monast. de Talloires, dioc. de Gen. (R. S. 82, f. 87 v<sup>o</sup> ; F II, p. 360, n<sup>o</sup> 418 ; R. S. 88, f. 48 v<sup>o</sup>). Figure, dans le même *rotulus*, parmi les étud. ès-arts et dem., à ce titre, un bénéf. à la coll. du doyen d'Annecy, dioc. de Gen. (*ibid.*, f. 99 v<sup>o</sup> ; F II, p. 363, n<sup>o</sup> 114). Il avait déjà demandé un bénéf. en 1391 (R. S. 79, f. 257 v<sup>o</sup>).
27. NICOLAS DE DARMAS (ou *Dalmas*) 1386 21 janv. : étud. en droit civ., chan. de Saint-Martin, à Champeaux en Brie, dioc. de Paris ; neveu du card. J. de Menthonnex, qui dem. pour lui l'égl. par. Saint-Gervais à Gen., non obst. qu'il n'ait pas encore 20 ans (R. S. 69, f. 19 v<sup>o</sup>).
28. JEAN DELEDEVANT OU DELEYDEVANT (*Douzevens*) 1404 21 oct. : prêtre du dioc. de Gen., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen., non obst. une chapellenie à l'égl. par. d'Hermance, dioc. de Gen. (R. S. 99, f. 2).
29. NICOLAS DORIPOLI (ou DOUPOLI) 1387 19 oct. : chan. et relig. profès du monast. d'Abondance, dioc. de Gen., étud. en droit can., dem. l'office de l'aumônerie dudit monast. (R. S. 70, f. 240).
30. HUGO DU CREST (*de Cresto*) 1388 11 avril : cleric du dioc. de Gen., étudiant depuis 2 ans le droit civ., dem. un bénéf. à la coll. du prieur de Saint-Victor à Gen. (R. S. 74, f. 85 v<sup>o</sup>) ; 1394 : prêtre du dioc. de Gen., bach. ès lois, dem. un bénéf. à l'égl. de Gen., non obst. qu'il soit de naiss. illégitime et qu'il ait déjà l'égl. par. de Thônes, dioc. de Gen. (R. S. 82, f. 40 v<sup>o</sup> ; F II, p. 352, n<sup>o</sup> 346 : *Cresco*).
31. RODOLPHE DU NANT 1394 : bach. en droit civ., *litter. apost. scriptor*, dem. un canon. à l'égl. de Laus., non obst. les chapellenies de Sainte-Marie-Madeleine à la cath. de Gen., et de Saint-Nicolas à l'égl. Saint-Gervais, ainsi que l'égl. par. de Viry et les personnats d'École et de Montlardier, dioc. de Gen. (R. S. 82, f. 38 ; F II, p. 351, n<sup>o</sup> 301). Mort av. 30 sept. 1423 (R. S. 170, f. 237 v<sup>o</sup>-238). Fils de Girard du Nant, de Saint-Jean de Gonville, et frère cadet de Jean du Nant, syndic en 1394, premier syndic en 1404 (*Mss. Galiffe*, 38, 325).

32. FRANÇOIS FALCON *de Juria* 1363 17 déc. : du dioc. de Gen., étud. en droit civ. ; le cte Aymon III de Gen. dem. pour lui un canon. à l'égl. de Gen., non obst. qu'il ait l'égl. par. de Cusy, dioc. de Gen. (R. S. 36, f. 166 v<sup>o</sup> ; R. A. 150, f. 321). Cité comme clerc 1351 (MDG, XVIII, 324), comme chan. de Gen. 1367 (*Mss. Galiffe*, 38, 370), 1371 (MDG, XVIII, 312), 1374 (*ibid.* 323), 1375 (*ibid.* 328) et 1387 (MD Acad. Salés. XIV, 51). 1380 : son frère, Robert *de Juria*, doct. ès lois et *judex maior* du cte Pierre de Gen., dem. pour lui un canon. à l'égl. de Laus. non obst. qu'il ait le déc. rur. de Sallanches (R. S. 57, f. 140). Cf. Gen., Arch. Et., *Obit. Confr. et Hop. de la Trinité*, f. 9 ; *Obit. de Genève*, 126, n. 3.
33. GUILLAUME FALCON, alias *de Juria, de Genève* 1378 : lic. en décrets, *actu legens*, dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen., non obst. qu'il ait un canon. à l'égl. de Gen., l'égl. par. de Cusier et un personnat à l'égl. d'Archamps, dioc. de Gen. (R. S. 49, f. 106 et 58, f. 111 : 27 janv. 1379). Il avait étudié pendant plus de 2 ans le droit can. à Montpellier et avait demandé alors (1<sup>er</sup> déc. 1364) le decan. rur. de Sallanches et l'égl. par. de Bonne, dioc. de Gen. (R. A. 159, f. 168). Cité comme chan. de Gen. 1374 (MDG XVIII, 323 ; Gen., Arch. Et., *Obit. Confr. et Hop. de la Trinité*, f. 11). Mort 3 nov. 1399 (*Obit. de Genève*, 162, n. 5).
34. FRANÇOIS FAVRE (*Fabri*) 1404 21 oct. : clerc du dioc. de Gen., frère du trésorier-gén. de Savoie, étud. en droit civ. en 4<sup>me</sup> année, dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen. (R. S. 101, f. 21 v<sup>o</sup>) ; le 21 juin 1401, étud. en 4<sup>me</sup> année à Montpellier, il avait dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen. ou de l'abbé d'Abondance ou du prieur de Saint-Victor, bien que n'ayant que 20 ans (R. S. 95, f. 28 v<sup>o</sup>).
35. HENRI FAVRE (*Fabri*), *de Divonne* 1404 19-23 oct. : du dioc. de Gen., bach. ès lois, dem. un bénéf. à la coll. du doyen de l'égl. collég. Saint-Paul de Lyon ou de l'obédiencier et du chap. de l'égl. Saint-Just de Lyon (R. S. 98, f. 278 v<sup>o</sup>). 1426 : chan. de Gen., lic. ès lois et bach. en décrets, vic.-gén. et official de l'év. (R. S. 213, f. 4-5). 1428 21 juillet. : archiprêtre de la chap. de N.-D. à l'égl. de Gen., chapelain perpét. au monast. de Saint-Pierre-les-Nonnains à Lyon, archiprêtre à Vauxrenard, dioc. de Mâcon, lic. ès lois (R. S. 227, f. 179 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>). 1429 8 mars et 8 mai : dem. l'office de chantre à l'égl. de Gen. ou un canon. à Laus., non obst. ses bénéf. précédents (R. S. 232, f. 278 v<sup>o</sup> - 279 et R. S. 239, f. 17 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>). Chantre de Gen. 1430 (MD Acad. Salés., XIV, 196). 1430 : en litige avec Pierre Moine (n<sup>o</sup> 54), au sujet de cet office (R. S. 225, f. 114 v<sup>o</sup>-115). Chan. de Laus. 1431 (FORAS, II, 313 ; REYMOND, *Dignitaires*, 329). Mort le 1<sup>er</sup> août 1437 (*Obit. de Genève*, 75-76, n. 2). Prieur de Sévrier (Gen., Arch. Et., *Obit. Confr. et Hop. de la Trinité*, f. 11). *Mss. Galiffe* 40, 135, 141 ; MDG, II, 219, 222, 223, 225 (1427) ; III, 198 (official : 1435), 414 (1434).
36. HENRI FLORI 1394 : du dioc. de Genève., bach. ès lois, chan. de Bourges et curé de *Medue de Regnofilio*, dioc. de Toulouse, dem. un canon. à l'égl. de Laus. (R. S. 82, f. 39 ; F II, p. 350, n<sup>o</sup> 239).
37. PIERRE DE FORAMANCIO 1387 : clerc du dioc. de Gen., étud. en droit civ., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen. (R. S. 49, f. 147).

38. JACQUES DE FORAS 1401 1<sup>er</sup> nov. : clerc du dioc. de Gen., bach. ès lois, étud. en droit can., chan. de Saint-Agricol à Avignon, dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Laus. (R. S. 95, f. 49 v<sup>o</sup>). Jacquemet, légat. de sa mère 1390 (FORAS, II, 412).
39. RODOLPHE GAVARD 1394 : sous-diacre du dioc. de Gen., bach. ès lois, dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen. ou de Laus., non obst. un canon. à l'égl. de Laus. et l'égl. par. de Thorens, dioc. de Gen. (R. S. 82, f. 15 ; F II, p. 345, n<sup>o</sup> 25 : *Guardi* et p. 350, n<sup>o</sup> 267 ; R. S. 86, f. 64 v<sup>o</sup> ; R. S. 88, f. 106 v<sup>o</sup>). Sur ses bénéf. et fonctions à Laus., cf. REYMOND, *Dignitaires*, 343.
40. RICHARD GEORGE, d'Annecy 1389 15 mai : clerc du dioc. de Gen., étud. en droit civ., reçoit un canon. et la trésorerie de l'égl. de Laus., vac. par la mort de Guil. Pollier, fam. du pape (R. S. 75, f. 95 v<sup>o</sup>). 1395 : sous-diacre, bach. ès lois, dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Laus., non obst. les bénéf. obtenus en 1389 (R. S. 81, f. 232). Cf. REYMOND, *Dignitaires*, 344.
41. ANSELME JANIN (*Janoni*), de Cluses 1394 : clerc du dioc. de Gen., lic. ès lois et étud. en droit can., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen., non obst. qu'il ait une grâce expect. à l'égl. de Saint-Clair, dioc. du Mans (R. S. 82, f. 12 ; F II, p. 345, n<sup>o</sup> 53 ; R. S. 86, f. 163 v<sup>o</sup>). 1400 25 juin : ayant étudié pendant 6 ans, dem. un canon. à l'égl. de Gen., non obst. une portion canoniale à l'égl. de Vienne (R. S. 95, f. 32). 1406 12 janv. : le card. M. de Pampelune dem. pour son *auditor* et familier A. *Januni*, qui étudie depuis plus de 12 ans le droit can. et donne des cours (*jura legit*), l'égl. par. de Clermont, dioc. de Lodève (R. S. 102, f. 42 v<sup>o</sup>).
42. JEAN DE LAVENAY, de La Roche 1378 24 nov. : neveu du déf. év. de Genève., Guil. Fournier de Marcossey, étud. en droit can., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen., non obst. un canon. et la sacristie de l'égl. de Gen. (R. S. 48, 398 : *Rotulus famil. quond. episc. Geb.* ; MD Acad. Salés. XIV, 51). Cité comme sacristain 1375 et chan. de Gen. 1397 (*Obit. de Genève*, 180 ; MDG, XVIII, 331).
43. GUILLAUME DE LORNAY 1378 : sous-diacre du dioc. de Gen., de naiss. noble, étud. en droit can., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen., non obst. un canon. à l'égl. de Gen. (R. S. 49, f. 140 v<sup>o</sup>) et l'égl. par. de Villaz (R. S. 92, f. 222 : 1395). G. de L., chan. d'Annecy et curé de Villaz (FORAS, III, 451, 457).
44. NICOD LYNICE, d'Evian 1394 : clerc du dioc. de Gen., bach. en droit civ., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Sion (R. S. 82, f. 37 v<sup>o</sup> ; F II, p. 349, n<sup>o</sup> 222).
45. PIERRE DE MAGNIER 1378 27 nov. : clerc du dioc. de Gen., familier pendant plus de 5 ans du déf. év. de Gen., Guil. de Marcossey, étud. en droit can., *scriptor litt. apost.*, dem. un canon. à l'égl. de Laus. ou de Gen., non obst. une chapellenie à l'égl. de Gen., un personnat à l'égl. Sainte-Marie-Madeleine à Gen., ainsi que les égl. par. d'Ollières et de Minzier, dioc. de Gen. (R. S. 48, f. 398 v<sup>o</sup>-399 : *Rotulus famil. quond. episc. Geb.* ; R. S. 49, f. 140 : 26 nov. 1378 ; R. A. 207, f. 260). 1379 28 fév. : reçoit du pape, *motu proprio*, un canon. à l'égl. de Gap (R. S. 60, f. 30 v<sup>o</sup>). Familier du pape et chan.



de la collég. Sainte-Marie-Madeleine, à Besançon (R. S. 66, f. 60 : 13 sept. 1383); 1384 : curé de Choisy, dioc. de Gen. (R. S. 67, f. 34); 1414 : chan. de Gen. ; 1420 : curé de Saint-Germain à Gen. (R. S. 156, f. 189 v<sup>o</sup>-190) ; chan. de Laus., prévôt de Saint-André à Grenoble, exéc. test. du chan. et offic. Humbert Fabri 1418 ; mort 25 juil. 1421 (*Mss. Galiffe*, 39, 343 ; REYMOND, *Dignitaires*, 379 ; *Obit. de Genève*, 292, n. 2 ; Gen., Arch. Et., *Obit. Confr. et Hop. de la Trinité*, f. 17, 20 ; MDG, VIII, 15).

46. JEAN MAGNIN 1394 : étud. en droit civ., dioc. de Gen., en 2<sup>me</sup> année *sue auditionis*, dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen., non obst. une chapellenie à l'égl. de Cruseilles, dioc. de Gen. (R. S. 82, f. 67 v<sup>o</sup> ; F II, p. 356, n<sup>o</sup> 207).
47. AYMOND MAILLET (*Mallieti*), de Versoix 1394 : clerc du dioc. de Gen., bach. ès lois, étud. en 5<sup>me</sup> année, dem. un bénéf. à l'égl. de Laus. (R. S. 82, f. 31 v<sup>o</sup> ; F II, p. 348, n<sup>o</sup> 176) ; mentionné comme *scolaris*, en nov. 1378, par son parent Jean de Naves, familier du pape (R. S. 53, f. 128). Jurisconsulte, conseiller 1409, premier syndic, mort en 1418 (*Mss. Galiffe* 39, 154 ; Gen., Arch. Et., *Obit. Confr. et Hop. de la Trinité*, f. 32 : *jurispetus* ; MDG, II, 228 : *jurisperitus*, 1428).
48. GUILLAUME DE MENTHONNEX 1386 21 janv. : étud. en droit civ., chan. de Chartres ; le card. Jacques de Menthonnex, son oncle, dem. pour lui un canon. et la sacristie de l'égl. de Laus., non obst. qu'il ait la sacristie et un canon. à l'égl. Saint-Paul à Narbonne, au sujet desquels il est en procès à la curie (R. S. 69, f. 19 v<sup>o</sup>). Neveu de Guil. de Menthonnex, év. de Laus. 1394-1406 (REYMOND, *Dignitaires*, 384).
49. ETIENNE MESSELIER 1378 23 avril : clerc du dioc. de Gen., étud. en droit civ., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Meaux (R. S. 57, f. 144). 1384 : E. M., du Grand-Bornand, clerc du dioc. de Gen., étud. en droit civ., dem. l'égl. par. de Cluses, dioc. de Gen. (R. S. 66, f. 73 v<sup>o</sup>). Peut-être identique au n<sup>o</sup> 14.
50. JEAN MICHEL 1394 : prêtre du dioc. de Gen., bach. en décrets, dem. un canon. à l'égl. de Gen., non obst. qu'il ait l'égl. par. de Saint-Martin de Vallibus, dioc. de Viviers (R. S. 82, f. 43 ; F II, p. 350, n<sup>o</sup> 278).
51. ALBERT MISTRAL, de Dingy 1393 9 août : clerc du dioc. de Gen., étud. en droit civ., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen. (R. S. 81, f. 232 v<sup>o</sup> ; F II, p. 341, n<sup>o</sup> 321). 1394 : bach. en droit civ., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen. (R. S. 82, f. 28 v<sup>o</sup> ; F II, p. 348, n<sup>o</sup> 145 : *Anigier* pour *Dingier*).
52. GÉRARD MISTRAL, de Dingy 1386 21 janv. : clerc du dioc. de Gen., étud. en droit civ. ; le card. Guil. de Menthonnex, son parent, dem. pour lui l'égl. par. de Veigy, dioc. de Gen., vac. par la mort de Pierre Pascalet, non obst. qu'il ait l'égl. par. d'Ayssone, dioc. de Besançon, et un canon. à l'égl. de Besançon (R. S. 69, f. 19 v<sup>o</sup>). 1387 19 janv. : Pierre de Monthoux, *servitor* du pape, dem. pour Girod M., prêtre du dioc. de Gen., un canon. à l'égl. de Béziers, non obst. qu'il ait l'égl. par. d'Argonnex, dioc. de Gen., et un canon. et préb. à l'égl. de Sion (R. S. 70, f. 62 v<sup>o</sup>).

53. JEAN MOINE, *de Crache* 1390 : clerc du dioc. de Gen., étud. en droit civ. à Bologne, dans sa 6<sup>me</sup> année, dem. un canon. à l'égl. de Gen. ou un bénéf. à la coll. de l'év. (R. S. 77, f. 91). 1393 : bach. en droit civ., ayant étudié pendant 9 ans à Bologne et à Avignon, dem. un canon. à l'égl. de Besançon, non obst. qu'il ait la chap. de la Trinité près de l'Isle-sur-la-Sorgues, dioc. de Cavaillon, et un bénéf. sans cure à Saint-Pierre de Vitry, dioc. de Carcassone, ainsi que l'expect. de l'égl. par. de Lac sur le Doubs, dioc. de Besançon (R. S. 82, f. 212 v<sup>o</sup> ; F. II, p. 349, n<sup>o</sup> 211 : *Trachio*). 1410 : chan. et sacristain de Sion ; 1418 : lic. en droit civ. (R. S. 106, f. 154 ; 123, f. 258 v<sup>o</sup>-259). 1425 : curé de Thoiry, dioc. de Gen. (R. S. 183, f. 121 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>). 1420 : chan. de Gen. ; 1422-23 : official de l'év. de Gen. (*Mss. Galiffe* 41, 195) ; mort le 6 sept. 1435 (*Obit de Genève*, 200, n. 5 ; Gen., Arch. Et., *Obit. Confr. et Hop. de la Trinité*, f. 25 ; ROTEN, *art. cit.*, « Vallesia », III (1948), 87) ; MDG, II, 198, 202, 218, 222 (*legum doctor*, 1427), 228, 231 ; III, 414).
54. PIERRE MOINE, *de Crache* (frère du précédent) 1393 : clerc du dioc. de Gen., bach. en droit civ., *actu legens*, dem. un canon. à l'égl. de Laus., non obst. qu'il ait l'égl. par. de Sainte-Lucie *de Alpo*, dioc. de Gap (R. S. 81, f. 212 v<sup>o</sup> ; F. II, p. 335, n<sup>o</sup> 102). 1394 : bach. en droit civ., sous-diacre du dioc. de Gen., étud. en 11<sup>me</sup> année, *actu legens* en droit civ. en 4<sup>me</sup> année (R. S. 82, f. 19 v<sup>o</sup> ; F. II, p. 346, n<sup>o</sup> 61). 1406 : *jurisperitus*, fils de Perret M. ; 1416 : procur. fiscal ; 1417 : chan. de Lyon (*Mss. Galiffe*, 39, 267 ; 41, 195-96). 1427 : lic. ès lois, dem. un canon. à l'égl. de Gen., non obst. qu'il ait les égl. par. de Conthey, dioc. de Sion, et d'Archamps, dioc. de Gen. (R. S. 214, f. 126 v<sup>o</sup> ; 217, f. 197 v<sup>o</sup>). 1430 : en litige avec Henri Favre (n<sup>o</sup> 35), au sujet de l'office de chantre à l'égl. de Gen. (R. S. 225, f. 114 v<sup>o</sup>-115). 1431 : chan. de Gen. (*Mss. Galiffe*, 39, 267 ; *Obit. de Genève*, 170, n. 4).
55. PIERRE DE NOVELLIS 1394 : clerc du dioc. de Gen., bach. en droit civ. et clerc de Gen., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen., de Laus. ou de Langres, non obst. l'égl. par. de *Rivosilla*, dioc. d'Uzès (R. S. 84, f. 158 ; F. II, p. 363, n<sup>o</sup> 13).
56. LOUIS PARIS 1408 : clerc du dioc. de Gen., bach. en décrets, *actu legens*, en 4<sup>me</sup> année *sue lecture*, neveu de feu Jacques Pollier, clerc de la Chambre apost., dem. l'égl. par. d'Annecy-le-Vieux, dioc. de Gen., non obst. qu'il ait un canon. à l'égl. de Gen. et une préb. à l'égl. d'Annecy-le-Bourg et quelques autres bénéf. (R. S. 104, f. 22 v<sup>o</sup>). Lic. en droit can., doyen de la collég. d'Annecy, chan. de Laus., envoyé par le chap. de Gen. au Concile de Bâle en fév. 1433, confesseur de Félix V, testa le 24 août 1440 (MDAcad. Salés. XIV, 57, 158, 196 ; REYMOND, *Dignitaires*, 408 ; *Obit. de Genève*, 231-232, n. 7, où il est appelé erronément lic. ès lois ; MDG, II, 169, 197-98, 201, 218, 222 (lic. en décrets, 1427), 228, 230 ; III, 414 ; V, 274).
57. JEAN DE PARVABALMA 1387 : clerc du dioc. de Gen., étud. en droit can., dem. l'égl. par. de *Gariaci* (ou *Garraci*), dioc. de Grenoble, non obst. qu'il n'ait que 22 ans (R. S. 70, f. 158 v<sup>o</sup>).
58. BOSO DE PETRA (de la Pierre [?]) 1394 : clerc du dioc. de Gen., bach. et étud. en droit civ. en 10<sup>me</sup> année, en 1<sup>re</sup> année *sue lecture*, dem. un bénéf. ou un canon. aux égl. de Gen. ou de Laus., non obst.

une chapellenie *infra Castrum de Truchero* dans la par. de Menthonnex, dioc. de Gen. (= ? « Les Trossets » près de Menthonnex), et non obst. son déf. de naiss., étant né d'un prêtre et d'une femme non mariée, empêchement pour lequel il a obtenu une dispense pontif. (R. S. 82, f. 17 ; F II, p. 346, n° 42).

59. JACQUES POLLIER 1389 1<sup>er</sup> déc. : clerc du dioc. de Gen., bach. en droit civ., *actu legens*, reçoit *molu proprio* l'égl. par. d'Annecy, vac. par la mort de Robert Chambrier, official de l'év. (R. S. 75, f. 48). 1403 : lic. et doct. ès lois (R. S. 100, f. 262 v° : *Rotulus Jacobi Pollerii, doctoris legum et apost. Camere clerici*). Mort en 1405 (R. S. 96, f. 192).
60. MERMET DE PRESLES 1378 : du dioc. de Gen., étud. en droit can., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen., non obst. son défaut de naiss., pour lequel il a obtenu une dispense pontif. (R. S. 49, f. 142 v° ; 53, f. 136 v°).
61. JEAN RAMEL 1393 9 août : clerc du dioc. de Gen., étud. en droit civ., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen. ou du doyen d'Aubonne, bien qu'il ne soit ni gradué ni noble (R. S. 81, f. 216 v° ; F II, p. 336, n° 39). 1394 : bach. ès lois, dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Laus., non obst. qu'il ait le vicariat perpét. de l'égl. Saint-Pierre de Gex, dioc. de Gen. (R. S. 82, f. 21 ; F II, p. 346, n° 74).
62. NICOD UNA RAPAZ 1394 : clerc du dioc. de Gen., étud. en droit civ., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen. (R. S. 82, f. 79 ; F II, p. 357, n° 341). Peut-être identique à *Nicod Ripppo*, chan. et relig. profès du monast. d'Abondance, dioc. de Gen., étud. en droit can., qui dem. un bénéf. à la coll. de l'abbé dudit monast. le 7 déc. 1388, non obst. qu'il ait reçu du pape une expect. de préb. à la coll. du prévôt de Montjoux, dioc. de Sion (R. S. 74, f. 26 v°). 1394 30 oct. : bach. en décrets, renouvelle sa requête (R. S. 87, f. 220 v°). 1400 : vic.-perpét. de l'égl. de Nyon, dioc. de Gen. (R. S. 95, f. 51 et 112).
63. PIERRE REY (*Regis*), de *Saint-Gervais*, déc. de Sallanches 1387 : clerc de Gen., étud. en droit can., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen., non obst. qu'il ait une chapellenie perpét. à l'égl. de Gen. (R. S. 71, f. 25 v°). 1393 : bach. en droit can. et lecteur (*actu legens*) à Montpellier (R. S. 81, f. 172 v°). 1394 : bach. en décrets et lecteur en 2<sup>me</sup> année, à Toulouse (R. S. 82, f. 130 v°).
64. FRANÇOIS RUFY 1378 26 nov. : prêtre du dioc. de Gen., étud. en droit can., dem. un bénéf., non obst. qu'il ait l'égl. de Champagny, dioc. de Gen. (R. S. 49, f. 125 v°). 1378 20 nov. : ayant étudié le droit can. pendant plus de 4 ans, dem. un bénéf. à la coll. de l'abbé du monast. d'Ambronay, dioc. de Lyon, non obst. sa cure de Champagny (R. S. 55, f. 89 r°-v°). 1380 fév. : bach. en décrets, dem. un bénéf. à la coll. du doyen de Ceysérieu, dioc. de Gen. (R. S. 58, f. 221 v°).
65. THOMAS DE SAINT-JORIOZ, *près de Duingt* (déc. d'Annecy) 1389 21 mars : dem. un bénéf. à la coll. du prieuré de Rougemont, dioc. de Laus., non obst. le personnat de l'égl. par. d'Yverdon, dioc. de Laus. (R. S. 76, f. 36 v°). 1394 : clerc du dioc. de Gen., bach. en droit civ., qui a étudié le droit civ. pendant plus de 10 ans à Avi-

- gnon, *litt. apost. scriptor* à la curie, dem. un bénéf. à l'égl. de Sisteron (R. S. 82, f. 41 ; F II, p. 350, n° 262 : *de Stonerio*). 1379 23 avril : dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Laus. (R. S. 57, f. 144). 1391 2 oct. : reçoit, en qualité de *litt. apost. scriptor* et de familier du card. J. de Menthonnex, la chapellenie perpét. de Sainte-Marie dans l'égl. du prieuré de Saint-Jorioz, dioc. de Gen., non obst. qu'il ait le personnat de l'égl. par. d'Yverdon, dioc. de Laus. (R. S. 78, f. 136).
66. RAYMOND DE SAUVERNIER 1394 : clerc du dioc. de Gen., bach. en droit civ., de naiss. noble, dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Laus. ou de Gen. (R. S. 82, f. 24 v° ; F II, p. 347, n° 106 ; R. S. 111, f. 46 v°-47). Cité en 1423 (*Mss. Galiffe* 93, 189).
67. BERTET SAVARIN 1394 : clerc du dioc. de Gen., étud. en droit can., dem. un bénéf. à l'égl. de Laus., non obst. qu'il ait l'égl. par. de Frênes (*Fraxino*), dioc. de Lyon (R. S. 82, f. 50 v° ; F II, p. 352, n° 10).
68. ARTAUD SEIGNORET 1350 : bach. en décrets, moine de Chef (*Scii Theuderii*), déc. d'Annecy ; le chev. Guil de Balma dem. pour lui le prieuré de Champagny, dioc. de Vienne (R. S. 21, f. 104).
69. AYMON DE TANINGES (*Tanigio*) 1394 : lic. en droit civ., de naiss. noble, clerc du dioc. de Gen., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. d'Autun (R. S. 82, f. 6 v° ; F II, p. 344, n° 1).
70. JEAN DE VIONS (*Viono* ou *Viomo* = Molard de Vions) 1393 : clerc du dioc. de Gen., maître ès arts de Paris et doct. en droit civ., *actu legens*, à Avignon, en 4<sup>me</sup> année *sue lecture*, dem. un bénéf. à la coll. de l'év. d'Uzès (R. S. 49, f. 146 v°).
71. GUILLAUME DE VOENY (sic = ? Vouagne) 1378 : clerc du dioc. de Gen., étud. en droit civ., dem. un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen. (R. S. 49, f. 146 v°).
72. PIERRE VULPILLIÈRES (*Vulpilleriis*) 1404 1<sup>er</sup> déc. : clerc du dioc. de Gen., bach. ès lois ; le card. A. de Challant dem. pour lui l'égl. par. de Saint-Martin, dioc. de ... (nom illisible) (R. S. 96, f. 137). Blanche, ctesse de Savoie, sœur aînée du déf. pape Clém. VII, dem. pour lui un bénéf. à la coll. de l'év. de Gen. ou d'Autun (R. S. 97, f. 137). L., prince d'Achaïe, dem. pour lui un bénéf. à la coll. du prieur du couv. de Saint-Victor à Gen. (R. S. 100, f. 306 : *de Vapelheriis*).
-

